

## Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics &amp; Defense

**Compte de résultat au 31 décembre 2023**

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	31.12.2022	31.12.2023
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Chiffre d'affaires	4.1	1 321 811	1 757 999
Production stockée		72 736	108 580
Production immobilisée		10 094	15 317
Transfert de charges d'exploitation	4.2	20 480	11 893
Reprises sur amortissements et provisions		95 215	58 753
Autres produits		31 904	33 686
<b>Produits d'exploitation (1)</b>		<b>1 552 240</b>	<b>1 986 228</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Consommations de l'exercice en provenance de tiers		(742 066)	(1 070 020)
Achats stockés d'approvisionnement		(317 486)	(504 598)
Matières premières		(320 348)	(504 598)
Autres approvisionnements		2 862	-
Variation des stocks d'approvisionnements		28 576	22 862
Achats de sous-traitance		(153 965)	(222 368)
Achats non stockés de matières et fournitures		(82 416)	(100 707)
Services extérieurs		(216 775)	(265 209)
Impôts, taxes et versements assimilés		(29 140)	(31 929)
Charges de personnel		(576 243)	(724 794)
Salaires et traitements		(378 364)	(452 212)
Charges sociales		(197 879)	(272 582)
Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations		(111 504)	(143 831)
Sur immobilisations: dotations aux amortissements et dépréciations		(44 016)	(48 941)
Sur actif circulant: dépréciations		(25 482)	(22 438)
Pour risques et charges: dotations aux provisions		(42 006)	(72 452)
Autres charges		(6 895)	(10 589)
<b>Charges d'exploitation (2)</b>		<b>(1 465 848)</b>	<b>(1 981 163)</b>
<b>Résultat d'exploitation (1) - (2)</b>		<b>86 392</b>	<b>5 065</b>
Produits financiers		49 746	55 591
Charges financières		(19 064)	(35 997)
<b>Résultat financier</b>	4.3	<b>30 682</b>	<b>19 594</b>
<b>Résultat courant (avant impôts)</b>		<b>117 074</b>	<b>24 659</b>
Produits exceptionnels		15 140	20 090
Charges exceptionnelles		(12 955)	(19 935)
<b>Résultat exceptionnel</b>	4.4	<b>2 185</b>	<b>155</b>
Participation des salariés		(9 440)	(6 253)
Impôts sur les bénéfices	4.5	23 551	33 224
<b>Total des produits</b>		<b>1 617 126</b>	<b>2 061 909</b>
<b>Total des charges</b>		<b>(1 483 756)</b>	<b>(2 010 124)</b>
<b>Bénéfice / (Perte) net(te)</b>		<b>133 370</b>	<b>51 785</b>

## Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics &amp; Defense

**Bilan au 31 décembre 2023**

<b>ACTIF</b>	Note	31.12.2022	Actif brut	Amortissements et dépréciations	<b>31.12.2023</b>
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Immobilisations incorporelles	3.1	21 391	109 629	70 220	39 409
Fonds commercial		9 511	15 216	-	15 216
Autres immobilisations incorporelles		11 880	94 413	70 220	24 193
Immobilisations corporelles	3.1	245 919	918 397	633 518	284 879
Immobilisations financières	3.1	767 548	729 646	25 869	703 777
Titres de participations		711 794	721 895	25 859	696 036
Autres immobilisations financières		55 754	7 751	10	7 741
<b>Total Actif immobilisé</b>		<b>1 034 858</b>	<b>1 757 672</b>	<b>729 607</b>	<b>1 028 065</b>
Stocks et en-cours	3.2	522 413	782 330	75 549	706 781
Avances et acomptes versés	3.3	17 811	22 378	-	22 378
Créances clients et comptes rattachés	3.3	1 014 079	1 230 975	14 448	1 216 527
Autres créances	3.3	277 626	289 655	440	289 215
Valeurs de placement	3.4	-	-	-	-
Disponibilités	3.4	4 387	234	-	234
Charges constatées d'avance	3.6	4 376	6 480	-	6 480
<b>Total Actif circulant</b>		<b>1 840 692</b>	<b>2 332 052</b>	<b>90 437</b>	<b>2 241 615</b>
Prime de remboursement des emprunts	3.7	-	-	-	-
Ecart de conversion - Actif	3.7	-	-	-	-
<b>Total actif</b>		<b>2 875 550</b>	<b>4 089 724</b>	<b>820 044</b>	<b>3 269 680</b>

## Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics &amp; Defense

<b>PASSIF</b>	Note	31.12.2022	<b>31.12.2023</b>
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Capital social	3.8	45 571	45 571
Autres éléments de capitaux propres	3.8	363 891	362 687
Provisions réglementées	3.8	84 475	90 685
Résultat de l'exercice	3.8	133 370	51 785
<b>Capitaux propres</b>		<b>627 307</b>	<b>550 728</b>
Avances et dettes conditionnées		-	-
<b>Autres fonds propres</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
Provisions pour risques et charges	3.9	213 918	257 464
Emprunts obligataire	3.10	-	-
Billets non garantis de premier rang émis en USD	3.10	-	-
Autres emprunts et dettes financières	3.10	670 869	806 368
Avances et acomptes reçus	3.10	919 089	991 728
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.10	165 553	256 542
Autres dettes	3.10	218 925	308 013
Produits constatés d'avance	3.12	59 889	98 837
<b>Dettes financières, d'exploitation et diverses</b>		<b>2 248 243</b>	<b>2 718 952</b>
Ecart de conversion - Passif	3.13	-	-
<b>Total passif</b>		<b>2 875 550</b>	<b>3 269 680</b>

**SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE**  
**Société par actions simplifiée au capital social de 45 570 621,90 euros**  
**Siège social : 2, boulevard du Général Martial Valin, 75015 Paris**  
**R.C.S Paris 480 107 911**

**ASSEMBLEE DES ASSOCIES**  
**DU**  
**23 MAI 2024**  
**PROCES-VERBAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois mai, à 10 heures, au siège social, 2 boulevard du Général Martial Valin, 75015 Paris, la collectivité des associés de la Société s'est réunie en Assemblée, sur convocation qui leur a été faite par le Président de la Société.

Monsieur Franck Saudo préside la séance de l'Assemblée, en sa qualité de Président.

Monsieur Pascal Longy est désigné en qualité de Secrétaire de l'Assemblée.

Il est constaté que les associés présents ou représentés, détiennent la totalité des 911 412 438 actions composant le capital social et ayant le droit de vote.

L'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La société Mazars, Commissaire aux comptes, représentée par Monsieur Christophe Berrard, Monsieur Eric Méresse, Commissaire du Gouvernement, ainsi que Madame Karen Davy et Monsieur Romuald Périnelle, représentants du Comité Social et Economique, régulièrement convoqués, sont absents et excusés.

Le Président rappelle que les documents suivants ont été adressés aux associés avec leur convocation :

- l'ordre du jour,
- le rapport de gestion du Président et ses annexes,
- le projet de texte des résolutions,
- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe),
- les rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels et sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce.

Le Président fait observer que l'information des associés a été assurée en conformité avec les dispositions légales et statutaires.

Le Président rappelle que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- *Rapport du Président sur la gestion de la Société au cours de l'exercice 2023 ;*
- *Rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 2023 ;*
- *Approbation des comptes et du bilan de la Société arrêtés au 31 décembre 2023 et affectation des résultats de l'exercice ;*
- *Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;*
- *Pouvoirs à donner en vue des formalités de dépôt ou de publication prévues par la loi.*

Le Président déclare la séance ouverte et met aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIÈRE DÉCISION**

#### **Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2023**

L'Assemblée des associés, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et sur les comptes sociaux du Président de l'exercice écoulé, ainsi que du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant apparaître un bénéfice net de 51 785 357,13 euros.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **DEUXIÈME DÉCISION**

#### **Affectation des résultats de l'exercice 2023 et fixation du dividende**

L'Assemblée des associés, conformément à la proposition du Président, constatant que le bénéfice de 51 785 357,13 euros, augmenté d'un prélèvement sur le report à nouveau bénéficiaire antérieur d'un montant de 2 899 389,15 euros, porte le bénéfice distribuable à 54 684 746,28 euros, **décide** d'affecter ce bénéfice distribuable en totalité au versement d'un dividende de 0,06 euros par action.

Le nouveau report à nouveau bénéficiaire passe en conséquence d'un montant de 3 311 879,83 euros à un montant de 412 490,68 euros.

Le dividende à répartir sera mis en paiement le lendemain de la présente Assemblée.

Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, ce dividende est soumis au prélèvement forfaitaire unique prévu par l'article 200 A du Code général des impôts. Cette taxation forfaitaire au taux unique de 12,8 % est applicable de plein droit sauf option globale et expresse du contribuable pour le barème progressif. En cas d'option, le dividende est alors éligible à l'abattement de 40 % de l'article 158, 3-2° modifié du Code général des impôts.

L'Assemblée prend acte des dividendes suivants, distribués au titre des trois exercices précédents :

<u>Exercice</u>	<u>Dividende par action</u>	<u>Dividende global distribué</u> <sup>1</sup>
2022	0,15 euro	136 711 865,70 euros <sup>2</sup>
2021	0,17 euro	154 940 114,46 euros <sup>2</sup>
2020	0,20 euro	182 282 487,60 euros <sup>2</sup>

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **TROISIÈME DÉCISION**

#### **Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce**

L'Assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, déclare approuver ledit rapport indiquant qu'aucune convention ou qu'aucun engagement relevant de l'article précité n'a été conclu au cours de l'exercice 2023.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **QUATRIÈME DÉCISION**

#### **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités**

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur de l'original d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir les finalités légales et effectuer tous dépôts ou publications prévus par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

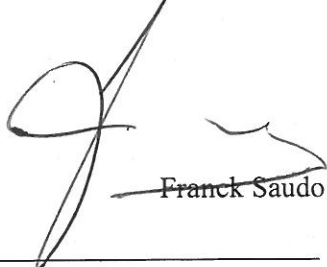
Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

\* \*  
\*

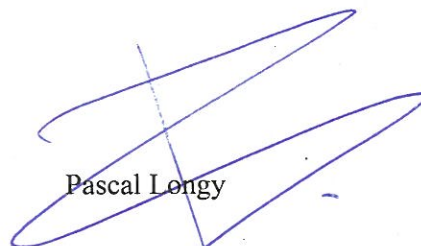
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau pour servir ce que de droit.

Le Président

  
Franck Saudo

Le Secrétaire

  
Pascal Longy

<sup>1</sup> Nombre total d'actions de 911 412 438 actions rémunérées de 0,05€ de nominal chacune, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020

<sup>2</sup> Soumis au prélèvement forfaitaire unique prévu par l'article 200-A du Code général des impôts ou, sur option globale, au barème progressif après l'abattement de 40% prévu par l'article 158-3-2° du Code général des impôts

## **B. ANNEXE**

**Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense**

Safran Electronics & Défense est détenue de manière ultime par Safran SA, qui est une société cotée en continu sur le compartiment A du marché Eurolist d'Euronext Paris.

A ce titre, elle est intégrée dans les comptes consolidés publiés par :

Safran SA, 2 Bld du Général Martial Valin, 75724 PARIS CEDEX 15, SIREN : 562 082 909.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Elles sont exprimées en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Dans la suite de ces notes annexes, la société Safran Electronics & Defense sera dénommée la Société.

L'exercice clos le 31 décembre 2023 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 3269680 Keuros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 51785 Keuros.

## **1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**

### ***Situation au regard des événements 2023***

Le conflit entre la Russie et l'Ukraine qui a débuté en février 2022 s'est poursuivi sur 2023.

Safran Electronics & Defense a suspendu depuis le début de la guerre toutes ses exportations et prestations de services vers la Russie et a arrêté l'activité de ses co-entreprises industrielles en Russie et avec ses partenaires russes.

Les relations entre la Chine et Taïwan se tendent depuis plusieurs mois avec des manœuvres d'intimidation militaire opérées par la Chine et font craindre en cas de durcissement du conflit, des difficultés futures d'approvisionnement de semi-conducteurs qui sont fournis principalement par Taïwan pour le monde entier.

Le contexte inflationniste perdure sur 2023 avec des impacts de hausse de tarifs auprès de chaîne d'approvisionnement fournisseurs et sur la facture énergétique.

## **1. FUSION-ABSORPTION DES SOCIETES ACTUATION ET COCKPIT SOLUTIONS**

Safran Electronics & Defense a absorbé par fusion simplifiée en date du 1er janvier 2023, deux de ses filiales détenues à 100% qui sont Safran Electronics & Defense Actuation et Safran Electronics & Defense Cockpit Solutions.

**Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense**

Cette fusion a été réalisée dans le cadre de la poursuite des activités de réorganisation à l'issue de l'acquisition du groupe Zodiac par Safran SA et vise à rationaliser et à simplifier les structures juridiques du groupe Safran.

Safran Electronics & Defense assumera tous les droits et obligations concernant les activités transférées liées à l'actionnement technique, la motorisation, les capteurs, les systèmes de cockpit, les essuie-glaces et l'éclairage extérieur.

Les éléments d'actif et de passif des sociétés absorbées ont été apportés à Safran Electronics & Defense à leur valeur comptable.

Les opérations de fusion ont donné lieu à un mali technique de 13 ME pour SED Actuation et un vrai mali de 2 ME pour SED Cockpit Solution.

**2 . CRISE RUSSO-UKRAINIENNE**

Safran Electronics & Defense avait comptabilisé une dépréciation de stock pour 0.5 millions d'euros à fin 2022.

Du fait de la fusion avec les sociétés Actuation et Cockpit Solution au 01 janvier 2023, la Société a récupéré une provision pour dépréciation des stocks à hauteur de 2.4 ME et une provision pour risque sur engagement fournisseurs de Cockpit Solution de 185 KE reprise sur 2023 à hauteur de 44 KE suite à l'aboutissement de négociations avec certains fournisseurs.

**3. PROJET DE RESTRUCTURATION**

L'activité MRO située à Massy Ampère va être transférée progressivement sur les sites de Fougères et Montluçon. L'objectif de cette réorganisation est une mutualisation des investissements industriels avec les usines de production série et la colocalisation des expertises métiers de manière transverse entre neuf et MRO (électronique à Fougères, mécanique à Montluçon,...)

160 personnes sont concernées par ce transfert d'activité.

L'accord RCC a été validé par la DRIEETS en Octobre 2023.

**Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense**

Une provision pour restructuration de 6.9 ME a été comptabilisée dans les comptes 2023 destinée à couvrir les mesures d'accompagnement (départs à la retraite, mobilités, cessations anticipées d'activité).

**4. INVESTISSEMENTS DURABLES ET AUTRES DEPENSES EN FAVEUR DU CLIMAT ET DE LA PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT**

Safran Electronics & Defense a signé sur 2023 trois contrats de location-vente et de maintenance avec le fournisseur IDEX pour des installations de panneaux photovoltaïques sur les parkings des sites de Fougères, Poitiers et Montluçon pour une mise en exploitation sur 2024 et 2025.

Les contrats ont une durée de 25 ans à partir de la date de début d'exploitation et SED deviendra propriétaire des centrales photovoltaïques pour un euro symbolique au terme de la durée du contrat.

***Acquisitions au cours de l'année 2023***

- Acquisition de la Société Lexvall 24

Safran Electronics & Defense a acquis le 18 avril 2023 la société Lexvall 24 auprès des Etablissements Vallaroche pour un montant de 23 KE correspondant à l'actif net de la société au 31/12/2022.

La société Lexvall 24 a été renommée Astérios Technologies.

Elle a été acquise dans le but de reprendre les actifs de la société Krono-safe, mis en liquidation judiciaire. Krono-safe était un fournisseur stratégique de Safran Electronics & Defense et Safran Electronics & Defense était le client principal de Krono-safe (à hauteur de 80%).

Krono-safe a développé et commercialisé Astérios, une solution logicielle destinée au développement d'applications embarquées qui regroupe un environnement de développement intégré (IDE) s'appuyant sur la mise en oeuvre d'un système d'exploitation temps-réel unique (RTOS).

**Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense**

L'offre de reprise de Safran Electronics & Defense validé par un jugement du 09 juin 2023, a permis de maintenir l'emploi de 42 salariés sur 45 et de récupérer en particulier les brevets, marques, droits, licences, dossiers techniques et savoir-faire des salariés. Le prix de cession a été payé par Safran Electronics & Defense pour 1.5 ME.

Le Tribunal a ordonné la cession de l'entreprise avec la faculté pour Safran Electronics & Defense de substituer l'exploitation par sa filiale Astérios Technologies et l'obligation de monter le capital à hauteur de 2.5ME.

Par conséquent, Safran Electronics & Defense a procédé à une augmentation de capital par compensation de créance pour 1.5 ME et une augmentation en numéraire à date de ¼ de 970 KE en novembre 2023.

- Projet d'acquisition « Sherman »

Le projet Sherman est le projet d'acquisition par Safran USA des activités d'actionnement et de commandes de vol de Collins, des produits à fort contenu technologique et critiques pour les avions commerciaux et militaires et les hélicoptères.

Safran et Collins (groupe RTX) ont signé un accord le 21 Juillet 2023 et continuent à travailler pour un transfert formel des activités au cours du second semestre 2024.

Cette activité emploie environ 3 700 personnes réparties sur huit sites en Europe (France, Royaume-Uni, Italie, Pologne) et en Asie, avec des ressources en ingénierie et MRO (maintenance et réparation).

Elle devrait générer un chiffre d'affaires d'environ 1,5 Md\$ et un EBITDA de 130 M\$ en 2024 (Estimations de Safran).

Ces activités sont complémentaires de certaines activités du portefeuille de produits de Safran Electronics & Defense.

## **2. PRINCIPES COMPTABLES**

### **2.1. REGLES ET METHODES COMPTABLES**

#### **2.1.1. Référentiel appliqué**

Les comptes sociaux au 31 décembre 2023 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon les dispositions du Plan Comptable Général tels que définis dans le règlement ANC 2014-03 (version consolidée au 1<sup>er</sup> janvier 2023).

Les observations de l'ANC relatives à la prise en compte des conséquences de la crise Russo-Ukrainienne ont été appliquées dans les comptes de la Société.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence pour fournir une image fidèle et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Sauf indication contraire, la méthode retenue pour la valorisation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

### **2.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Toutes les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

- les brevets et licences sont amortis sur leur durée de protection juridique ou sur leur durée effective d'utilisation si elle est plus brève,
- les logiciels d'application sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, augmenté des coûts de développement nécessaires à leur mise en œuvre. Ils sont amortis linéairement sur une durée de trois à cinq ans,

Les dépenses de R&D sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été encourues pour un montant de 4 937 KE sur 2023.

Les fonds commerciaux acquis ou apportés ont soit une VNC à 0 soit une VNC égale à la valeur brute.

Les fonds commerciaux ne font plus l'objet d'amortissement depuis l'application des nouvelles règles d'amortissement des fonds commerciaux pour les exercices ouverts depuis le 01/01/2016.

**Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense**

La dotation aux amortissements est incluse dans le compte de résultat sur la ligne « Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations ».

**2.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le coût d'acquisition est constitué notamment du prix d'achat, des frais accessoires et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les immobilisations acquises en devises étrangères sont converties au cours du jour de l'opération.

Les immobilisations produites par l'entreprise sont évaluées à leur prix de revient de production.

Suite à l'application du règlement CRC 04-06, la Société peut être amenée à appliquer la méthode par composants sur certains actifs (Règle SAFRAN).

La dotation aux amortissements est incluse dans le compte de résultat sur la ligne « Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations ».

**2.3.1. Amortissements**

Conformément à la réglementation comptable (règlement 2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable), à partir du 1er janvier 2005, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité.

Les principales durées d'utilisation sont :

Constructions	10 - 40 ans
Installations techniques	5 - 10 ans
Matériels, outillages et autres	3 - 10 ans

Un amortissement dérogatoire est constaté au passif lorsqu'un amortissement sur une durée plus courte est admis fiscalement.

Le mode d'amortissement retenu est l'amortissement linéaire. A compter du 1er janvier 2007, pour tout nouvel investissement, l'amortissement dégressif pour la part excédant l'amortissement linéaire est porté au passif en amortissement dérogatoire.

**Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense****2.3.2. Dépréciations**

Si à la clôture des comptes, il existe un indice de perte de valeur, la société effectue un test de dépréciation. Les indices retenus sont d'ordre externe comme des événements ou modifications d'environnement de marché ayant un effet négatif sur l'entité, qui sont intervenus au cours de l'exercice ou qui surviendront dans un proche avenir ou d'ordre interne comme l'obsolescence ou des changements importants dans le mode d'utilisation du bien.

Une dépréciation est comptabilisée en compte de résultat lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, la valeur actuelle étant la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

La valeur vénale est définie comme le montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie. La valeur d'usage est estimée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base d'un taux de référence qui reflète le coût moyen pondéré du capital pour Safran.

**2.4. IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Les immobilisations financières sont évaluées au bilan à leur prix d'acquisition y compris les honoraires et droits de mutation rattachés.

Suite à la loi de finance 2007 introduisant le traitement fiscal permettant l'activation des frais d'acquisition des titres de participation, la Société a procédé à un changement d'option fiscale à compter du 1er janvier 2007 : la valeur brute des titres de participation acquis à partir de cette date, est constituée du prix d'achat des titres augmenté des frais d'acquisition ; ces frais d'acquisition font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur une durée de 5 ans.

Une dépréciation des titres de participation doit être comptabilisée pour le montant de la différence lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La valeur d'inventaire des titres est appréciée soit :

- en fonction de la quote-part de situation nette corrigée, le cas échéant, des plus-values latentes significatives nettes des impôts correspondants
- en fonction de la valeur intrinsèque des fonds propres, correspondant à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus (valeur d'entreprise), diminuée, le cas échéant, de l'endettement.

Les prêts et autres immobilisations financières font l'objet de provisions si leur caractère recouvrable est incertain.

## 2.5. STOCKS ET TRAVAUX EN COURS

### 2.5.1. Valeurs brutes

Les stocks de matières premières sont évalués selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré (CMUP).

Ils sont valorisés à leur coût d'acquisition, y compris les frais accessoires et les frais d'approvisionnement, en ne tenant pas compte des charges financières, des frais d'administration générale et de distribution et des charges de sous-activité.

Les stocks de produits semi-finis et finis sont évalués selon le système des coûts standard. Les écarts constatés entre coûts réels et coûts standard sont réintégrés aux valeurs stockés sur la base de la durée des cycles de production.

### 2.5.2. Dépréciations

Une dépréciation est constituée lorsque le coût de revient des stocks et travaux en cours est supérieur à la valeur probable de réalisation, notamment en raison de l'absence de perspective de vente, de la rotation considérée comme très lente ou d'obsolescence.

## 2.6. CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constituée sur les créances si celles-ci présentent un risque de non recouvrement.

Pour les créances et dettes en devises, se reporter au paragraphe 2.12.

**Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense****2.7. DISPONIBILITES**

La gestion de la trésorerie est assurée par le Groupe Safran dans le cadre d'une convention de centralisation de trésorerie conclue avec la société mère.

Les liquidités ou exigibilités en monnaies étrangères existantes à la clôture des comptes sont converties au taux en vigueur au 31 décembre.

Les différences de change résultant de cette conversion sont comptabilisées en résultat financier.

**2.8. AUTRES CREANCES / AUTRES DETTES**

Dans le cadre de la centralisation de la trésorerie du Groupe, la société Safran a mis en place une convention de gestion de trésorerie permettant la création d'un compte courant financier entre la Société et la Société Safran.

Le poste «Autres Créances » est essentiellement constitué du compte courant Safran SA.

**2.9. PROVISIONS REGLEMENTEES**

Les majorations des taux d'amortissement courants autorisées par l'administration fiscale dans un but d'incitation à l'investissement et pratiqués sur les immobilisations incorporelles et/ou corporelles sont considérées comme amortissements dérogatoires et font l'objet d'une provision réglementée figurant dans les capitaux propres.

**2.10. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

Une provision est constatée dès lors qu'il existe une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie.

Les provisions pour risques et charges suivent les règles de constitution suivantes :

- Les provisions pour risques sont constituées en fonction du risque connu à la date d'arrêté des comptes du présent exercice comptable.

Elles correspondent aux montants des dommages réclamés ou estimés compte tenu du déroulement des procédures et des avis des avocats de la société.

- Les provisions pour charges correspondent principalement aux :

- provisions pour prestations à fournir (voir note ci-dessous),
- retraites et autres avantages assimilés (voir note ci-dessous),
- provisions pour garanties de fonctionnement (voir note ci-dessous),
- provisions pour pertes à terminaison et pertes sur engagement de livraisons (voir note ci-dessous),
- autres.

**Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense****2.10.1. Garanties de fonctionnement**

Elles sont constituées pour couvrir la quote-part des charges futures jugées probables au titre des garanties notamment de fonctionnement et de performance. Elles couvrent généralement un à trois ans de fonctionnement. Ces provisions sont, selon les cas, déterminées sur la base de dossiers techniques ou sur une base statistique, notamment en fonction de pièces retournées sous garantie.

**2.10.2. Pertes à Terminaison**

Une provision pour pertes sur engagement de livraisons, dans le cas des contrats de vente de série, est comptabilisée dès lors que :

- il existe une probabilité forte qu'un contrat se révèle déficitaire (contrat dont les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat) ;
- le contrat, signé avant la date de clôture, est générateur d'obligations pour la société, sous forme de livraison de biens, de prestations de services ou à défaut sous forme de versement d'indemnités de rupture ;
- l'obligation de la société peut être estimée de manière fiable.

Les coûts inévitables faisant l'objet de la provision représentent le montant le plus faible du coût net d'exécution du contrat (i.e. la perte prévue sur le contrat) et du coût découlant du défaut d'exécution du contrat (par exemple, coût de sortie en cas de rupture anticipée).

Pour les contrats déficitaires faisant l'objet d'engagements fermes, les pertes sur engagement de livraisons sont imputées en priorité en dépréciation des en-cours pour la part de production déjà réalisée, et comptabilisées en provisions pour le complément.

**2.10.3. Prestations à fournir**

Les principes de comptabilisation sont énoncés au paragraphe 2.13. Contrats Long Terme.

**2.10.4. Pénalités**

La société évalue et provisionne les pénalités encourues sur contrats principalement du fait de retards d'exécution.

**2.10.5. Litiges commerciaux**

La société provisionne le risque probable sur les contentieux en cours selon sa meilleure estimation.

L'estimation des provisions relatives aux engagements contractuels de la société sur les délais et les spécifications techniques, au titre de la phase de développement des produits, tient compte de l'état d'avancement des développements de la société dans le contexte général de chaque programme, en particulier en regard des changements de spécifications intervenus au cours de la phase de développement. Elle tient compte également des plafonds de responsabilité définis contractuellement.

**2.10.6. Retraites et engagements assimilés**

La société supporte différents engagements au titre de régimes de retraite et assimilés à prestations définies, dont les plus significatifs sont décrits ci-dessous :

**Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense**

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière supportés par la société au titre de la convention collective des industries métallurgiques et connexes ou d'accords d'entreprise sont provisionnés.

Le personnel cadre bénéficie par ailleurs, selon les tranches d'âge, d'un régime complémentaire à cotisations définies et d'un régime de retraite différentielle à prestations définies.

Ces engagements sont évalués et comptabilisés selon la recommandation n°2013-02 de l'ANC modifiée le 05 novembre 2021 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. La société a retenu comme méthode celle introduite par l'IFRIC IC. L'évaluation actuarielle de l'ensemble des régimes à prestations définies est confiée à un actuaire indépendant.

Le cas échéant, l'effet de changement dans les hypothèses actuarielles relatives aux avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière et retraite différentielle) est étalé sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés, conformément à la méthode dite du « corridor ». Les éléments non provisionnés (écarts actuariels et coût des services passés non reconnus, le cas échéant) sont comptabilisés dans les engagements hors bilan.

L'ensemble des éléments constitutifs de la charge nette de période (coût des services rendus, amortissement des écarts actuariels, effets des modifications de régime, coût financier, produit de rendement des actifs de couverture) est présenté en compte de résultat.

**2.10.7. Autres avantages à long terme**

Les autres avantages à long terme à prestations définies consentis au personnel correspondent principalement aux ILT (Incentives Long Terme), AGA (Attribution d'Actions Gratuites), médailles du travail et aux primes de fidélité.

**2.11. AUTRES FONDS PROPRES : AVANCES REMBOURSABLES**

La société reçoit des financements publics pour le développement de projets aéronautiques ou de défense, sous forme d'avances remboursables. Le remboursement de ces avances est basé sur le produit des ventes futures d'équipements. Le montant remboursé sur chaque vente est déterminé par avance et fixé contractuellement.

Les avances remboursables sont traitées comme des ressources de financement comptabilisées au passif du bilan dans la rubrique « Autres emprunts et dettes financières ». Elles sont évaluées et comptabilisées à leur valeur historique déduite des remboursements déjà réalisés. En cas d'abandon par l'organisme prêteur de sa créance sur la Société, un produit est constaté à due concurrence.

Pour certains contrats, après remboursement intégral de l'avance, la société continue de verser une redevance en fonction du chiffre d'affaires réalisé sur les rechanges du programme, celle-ci étant considérée comme une charge d'exploitation.

**Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense****2.12. OPERATIONS EN DEVICES**

Les ventes et les achats libellés en devises étrangères sont convertis en euro au cours moyen du mois de la transaction ou au taux garanti pour les devises couvertes. Dans le cas où la devise fait l'objet d'une couverture par la société Safran (appelé « cours couvert standard »), l'excédent du chiffre d'affaires sur les achats est converti en Euros au cours couvert et la couverture naturelle est revalorisée au cours moyen mensuel.

Les acomptes versés et reçus, les produits et charges constatés d'avance ainsi que les concessions payées d'avance sont valorisés au cours couvert de l'année d'encaissement pour les devises couvertes.

Les dettes et créances en devises sont comptabilisées au cours garanti pour les devises couvertes et au cours moyen mensuel pour les devises non couvertes.

A la date de clôture :

- Pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran :
  - Les créances clients et les dettes fournisseurs sont converties au cours de clôture, par contrepartie compte courant garanti de change.
  - L'écart éventuel entre le cours couvert de la date de transaction et le cours couvert de la date de l'encaissement, appliqué à la position nette clients / fournisseurs en devise, est comptabilisé en chiffre d'affaires ou en achats suivant le sens de la position nette.
- Pour les devises ne faisant pas l'objet d'une couverture par Safran, l'incidence des revalorisations des dettes et créances est inscrite en écart de conversion actif ou passif et, le cas échéant, une provision pour pertes de change est comptabilisée.
- Les provisions en devise sont valorisées au cours de clôture. L'écart de change est comptabilisé en résultat financier.
- La composante en devise des provisions pour perte à terminaison en euro est valorisée au cours couvert de l'année de réalisation de la perte, pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran.
- Les différences de change sur les créances et dettes commerciales sont comptabilisées en charges et produits d'exploitation. Les différences de change liées à des opérations financières sont comptabilisées dans les charges et produits financiers.

**2.13. CONTRATS LONG TERME**

La Société comptabilise certains de ses contrats au moyen de la méthode de l'avancement, en constatant les produits au fur et à mesure de la progression de l'exécution d'un contrat, évaluée, en fonction de la nature des prestations vendues, selon les jalons techniques atteints, selon les unités d'œuvre utilisées ou sur la base des coûts engagés. Cette méthode nécessite une correcte estimation des données à terminaison évaluées sur la base des prévisions de flux de trésorerie futurs qui tiennent compte des obligations et indices contractuels ainsi que d'autres paramètres internes au contrat retenus en utilisant des données historiques et prévisionnelles. Cette méthode nécessite également une correcte estimation du degré d'avancement de la réalisation.

**Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense**

Les travaux en cours sont évalués au coût de production c'est-à-dire le coût direct des matières premières, de la main-d'œuvre de production et des achats de sous-traitance consommés dans le cycle de production, augmenté d'une quote-part de frais généraux industriels dont les frais d'approvisionnement et d'achat.

**Méthode à l'avancement des produits :**

Le Chiffre d'Affaires est comptabilisé au fur et à mesure des facturations et les coûts sont comptabilisés sous forme de charges pouvant donner lieu à la constatation d'un stock d'en-cours ou de provisions pour prestations à fournir, afin de comptabiliser une marge au fur et à mesure de la réalisation du Chiffre d'Affaires du contrat.

Lorsqu'il devient probable que le total des coûts du contrat nécessaire afin de couvrir les risques et obligations de la Société est supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue est comptabilisée en dépréciation d'en-cours en premier lieu et en provision pour pertes à terminaison si le montant de la perte attendue est supérieur aux en-cours comptabilisés à l'actif du bilan de la Société à la date de clôture de l'exercice.

**Méthode à l'avancement des coûts :**

Le Chiffre d'Affaires est comptabilisé à l'avancement des coûts réellement supportés en relation avec les prestations réalisées sur l'exercice augmentés de la marge à terminaison sur les contrats, ce qui peut engendrer la comptabilisation de produits constatés d'avance ou de factures à établir et qui revient à comptabiliser une marge au fur et à mesure de la comptabilisation des coûts réellement engagés sur le contrat.

Les provisions pour pénalités et/ou garanties sont constatées dans les comptes de provisions pour risques et charges quand elles ne sont pas incluses dans les marges à terminaison des contrats.

**2.14. CHIFFRE D'AFFAIRES**

Le chiffre d'affaires reconnu par la société est essentiellement relatif à :

**a) Contrats de vente série**

Le chiffre d'affaires n'est reconnu que si la société a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété du bien et s'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à l'entreprise.

**b) Contrats de prestations de services ou mixtes (y compris contrat d'études, de recherche et de développement)**

Le chiffre d'affaires et le résultat de ces contrats sont enregistrés selon la méthode de comptabilisation à l'avancement.

La marge à terminaison des contrats est estimée sur la base d'analyses de coûts et de produits à terminaison révisés de manière périodique et régulière pendant toute la durée des contrats.

**Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense**

La marge à terminaison des contrats est prise en compte au fur et à mesure de l'avancement lorsqu'elle peut être estimée de manière fiable et que les coûts encourus et les coûts pour achever la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Une perte à terminaison est comptabilisée dès lors que les conditions évoquées au §2.10.2 sont remplies.

**2.15. RESULTAT EXCEPTIONNEL**

La définition du résultat exceptionnel retenue est celle qui résulte de l'application du Plan Comptable Général.

Le résultat exceptionnel comprend notamment les plus-values ou moins-values de cessions d'éléments de l'actif immobilisé.

**2.16. PARTICIPATION - INTERESSEMENT**

La participation, au titre de 2023 est versée dans le cadre de l'accord de participation groupe du 30 juin 2005 modifié tous les ans par un avenant dont le dernier en date du 15 Juin 2023.

Un nouvel accord d'intéressement a été signé le 29/06/2023 pour 3 ans portant sur les exercices civils 2023, 2024 et 2025.

**2.17. IMPOTS SUR LES BENEFICES ET INTEGRATION FISCALE**

La Société a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A à 223Q du Code Général des Impôts mis en place par Safran SA, société immatriculée en France à Paris sous le RCS 562 082 909 depuis le 1er janvier 2005.

La convention d'intégration fiscale conclue avec Safran prévoit que SAFRAN Electronics & Defense calcule et comptabilise sa charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale et règle sa dette d'impôt à Safran, société tête du groupe.

**2.18. CONSOLIDATION**

La société est détenue de manière ultime par Safran, qui est une société cotée à la bourse de Paris. A ce titre, elle est intégrée par intégration globale dans les comptes consolidés publiés par Safran, et ne publie donc pas ses propres comptes consolidés.

### 3. NOTES SUR LE BILAN

#### 3.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

##### Valeur brutes

	31.12.2022	Acquisitions, apports, création, augmentation	Reclassement	Cessions, scissions, diminution	31.12.2023
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-	-
Concessions et droits similaires	63 657	12 035	2 153	(4)	77 841
Fonds de commerce et droit au bail	9 511	16 127	-	-	25 638
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	6 831	169	(850)	-	6 150
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>79 999</b>	<b>28 331</b>	<b>1 303</b>	<b>(4)</b>	<b>109 629</b>
Terrains	13 490	2 449	-	(20)	15 919
Constructions	198 640	19 704	4 707	(273)	222 778
Installations, matériel, outillages	495 676	35 396	12 620	(3 680)	540 012
Autres immobilisations corporelles	43 495	25 027	5 795	(131)	74 186
Immobilisations corporelles en cours	42 204	47 728	(24 425)	(5)	65 502
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>793 505</b>	<b>130 304</b>	<b>(1 303)</b>	<b>(4 109)</b>	<b>918 397</b>
Participations financières	766 452	(44 298)	-	(259)	721 895
Créances rattachées à des participations	54 998	863	-	(49 065)	6 796
Autres titres immobilisés	49	22	-	(11)	60
Prêts	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	717	178	-	-	895
<b>Immobilisations financières</b>	<b>822 216</b>	<b>(43 235)</b>	<b>-</b>	<b>(49 335)</b>	<b>729 646</b>

Dans les participations financières sont inclus les frais d'acquisition sur titres des sociétés OROLIA pour 9.5 ME, HMS Laser pour 1.1 ME et SYRLINKS pour 1.3 ME. Les frais d'acquisition sur titres font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur 5 ans (cf paragraphe 2.4).

## Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics &amp; Defense

**Amortissements**

	31.12.2022	Dotations	Apports	Reclassement	Reprises	31.12.2023
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-	-	-
Concessions et droits similaires	54 020	3 190	8 426	-	(4)	65 632
Fonds de commerce et droit au bail	846	-	-	-	-	846
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>54 866</b>	<b>3 190</b>	<b>8 426</b>	<b>-</b>	<b>(4)</b>	<b>66 478</b>
Terrains	4 277	208	300	-	-	4 785
Constructions	112 563	11 245	5 664	-	(156)	129 316
Installations, matériel, outillages	389 472	29 961	13 526	-	(2 624)	430 335
Autres immobilisations corporelles	39 435	4 302	24 838	-	(128)	68 447
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>545 747</b>	<b>45 716</b>	<b>44 328</b>	<b>-</b>	<b>(2 908)</b>	<b>632 883</b>

**Dépréciations**

	31.12.2022	Dotations	Apports	Reclassement	Reprises	31.12.2023
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Dépréciations immobilisations incorporelles	3 742	-	-	-	-	3 742
Dépréciations immobilisations corporelles	1 839	-	-	-	(1 204)	635
Dépréciations immobilisations financières	54 668	1 250	(22 719)	-	(7 330)	25 869
Autres dépréciations	-	-	-	-	-	-
<b>Dépréciations</b>	<b>60 249</b>	<b>1 250</b>	<b>(22 719)</b>	<b>-</b>	<b>(8 534)</b>	<b>30 246</b>

Les dotations aux dépréciations financières au 31/12/2023 concernent les titres de la Société Astérios (Ex Lexvall 24) pour 1 250 KE.

Les reprises concernent les Sociétés, Safran Sensing Technologies Switzerland SA pour 4 400 KE, Safran Electronics & Defense Korea pour 180 KE, Sagem Defesa e Aeronautica Ltda pour 1500 KE, et Safran Electronics & Defense Germany GmbH pour 1 250 KE.

Suite à la fusion avec SED Actuation & SED Cockpit Solution, les titres comptabilisés en valeur brute pour respectivement 20 589 KE et 28 182 KE ont été éliminés ainsi que la dépréciation sur ces titres qui s'élevait à 20 589 KE et 2 130 KE.

Comptes annuels 2023

**Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense**

**Tableau des filiales et participations**

	PAYS	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires de l'exercice	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés sur l'exercice
					Brut	Net					
<i>(en milliers d'euros)</i>											
<b>Filiales (plus de 50 % du capital détenu)</b>											
- Astérios	France	1772,5	(6,8)	100,0	2 493,2	1 243,2	-	-	1 160,8	(3 115,4)	-
- Safran Electronics & Defense Services Mexico SA de CV	Mexique	2,67	345,4	100,0	2,3	2,3	-	-	0,0	-26,4	-
- Safran Electronics & Defense Avionics Mexico SA de CV	Mexique	50,8	NC	100,0	37,3	-	-	-	NC	NC	-
- Safran Electronics & Defense Canada Inc	Canada	9 896,8	(937,1)	100,0	9 919,4	8 882,0	-	-	20 551,4	201,5	-
- Safran Electronics & Defense Services Asia Pte LTD	Singapour	11 098,5	2 940,0	60,0	5 063,0	5 063,0	-	-	30 520,1	2 315,1	-
- Safran Electronics & Defense Germany GMBH	Allemagne	5 129,0	5 883,0	100,0	8 355,3	8 355,0	-	-	29 246,0	3 658,0	-
- Safran Sensing Technologies Switzerland SA	Suisse	10 253,1	9 961,4	100,0	26 159,3	21 283,0	-	-	20 296,4	3 865,4	-
- Safran Vectronix AG Suisse	Suisse	4 105,1	117 099,0	100,0	34 885,2	34 885,2	-	-	160 941,4	24 296,6	17 341,0
- LYNRED (SIREN: 334835709; Palaiseau)	France	6 000,0	190 425,0	50,0	26 439,2	26 439,2	-	-	219 105,0	8 450,0	-
- Safran Réosc (SIREN: 492019419; St Pierre du Perray)	France	2 501,0	976,5	100,0	2 501,0	2 501,0	-	-	40 717,5	521,8	-
- Safran Electronics & Defense Morocco	Maroc	5 099,6	6 497,0	100,0	5 174,2	5 174,2	-	-	42 156,2	1 998,7	-
- Sagem Defesa e Aeronautica Ltda	Brésil	3 742,2	1 059,7	100,0	14 227,9	4 750,0	-	-	7,1	34,9	-
- Sagem USA Inc	USA	32 945,4	35 929,8	100,0	29 179,4	29 179,4	-	-	-	8 286,9	-
- Safran Electronics & Defense Australasia Pty Ltd	Australie	1 015,9	NC	100,0	1 033,3	1 033,3	-	-	NC	NC	-
- Robonic	Finlande	1 590,0	4 609,0	100,0	2 049,6	2 049,6	-	-	10 421,0	3 061,0	700,0
- Safran Electronics & Defense Services India Private Ltd	Inde	126,5	752,9	100,0	151,4	151,4	-	-	1 680,0	202,5	-
- Safran Electronics & Defense KOREA	Corée	35,0	390,2	100,0	400,0	400,0	-	-	1 251,0	70,9	-
- Safran Electronics & Defense SAUDI ARABIA	A. Saoudite	123,2	NC	100,0	108,9	108,9	-	-	NC	NC	-
- Safran Data Systems Investments	France	3 200,0	41 664,0	100,0	21 924,3	21 924,3	-	-	-	25 713,0	27 308,1
- Safran Electronics & Defense South-Africa Pty	Af. du Sud	751,9	NC	100,0	3 600,0	-	-	-	NC	NC	-
- Sensoror	Norvège	11 360,6	NC	100,0	22 631,5	22 631,0	-	-	NC	NC	-
- Syrlinks	France	1 000,0	1 237,7	100,0	38 821,7	38 821,7	-	-	25 364,0	-3 419,0	-
- Financière OROLIA	France	89 547,0	(95 941,0)	100,0	418 740,0	418 740,0	-	-	4 026,0	200,0	-
- Safran Spacecraft Propulsion	France	3 526,0	20 272,0	100,0	28 236,0	28 236,0	-	-	34 629,0	(15,0)	-

Comptes annuels 2023

**Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense**

	PAYS	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires de l'exercice	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés sur l'exercice
					Brut	Net					
					<i>(en milliers d'euros)</i>						
<b>Participation (10 % à 50 % du capital détenu)</b>											
- RS Alliance	Russie	NC	NC	49,0	1 800,0	-	-	-	NC	NC	
- OEM Défense Services (SIREN: 508754967; Elancourt)	France	NC	NC	20,0	20,0	20,0	-	-	NC	NC	160,0
- AES	Allemagne	50,0	4 340,0	50,0	5 750,0	1 970,0	-	-	23 408,0	591,0	1 000,0
- Optrolead SAS (SIREN: 752972455; Boulogne-Billancourt)	France	1 000,0	NC	50,0	500,0	500,0	-	-	NC	NC	-
- EOS SCRL		Illimité	NC	-	2,0	2,0	-	-	NC	NC	-
- TNS Mars (SIREN: 501657985; Versailles)	France	15,0	NC	25,0	2,2	2,2	375,0	-	NC	NC	125,0
- HMS LASER	France	10,0		50,0	5,0	5,0	2 010,0				

Ce tableau ne comprend pas les frais d'acquisition sur titres qui s'élèvent à 9,5 ME pour OROLIA, 1,3 ME pour SYRLINKS et 1,1 ME pour HMS Laser.

## Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics &amp; Defense

## 3.2. STOCKS ET EN-COURS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022			31.12.2023		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Matières premières et approvisionnements	134 313	20 985	113 328	194 649	31 524	163 125
Produits finis	228 675	16 874	211 801	299 168	21 998	277 170
En-cours de production	220 337	23 053	197 284	288 513	22 027	266 486
Marchandises	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>583 325</b>	<b>60 912</b>	<b>522 413</b>	<b>782 330</b>	<b>75 549</b>	<b>706 781</b>

## 3.3. CREANCES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut au 31.12.2023	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Avances et acomptes versés sur commandes en cours	22 378	22 378	-	-
Créances clients et comptes rattachés	1 230 975	545 270	685 705	-
Créances fiscales et sociales	145 461	145 461	-	-
Autres créances d'exploitation	-	-	-	-
<b>Créances d'exploitation</b>	<b>1 398 814</b>	<b>713 109</b>	<b>685 705</b>	<b>-</b>
Créances diverses	144 194	67 352	76 842	-
Charges constatées d'avance	6 480	6 480	-	-
Ecart de conversion actif	-	-	-	-
<b>Autres créances</b>	<b>150 674</b>	<b>73 832</b>	<b>76 842</b>	<b>-</b>
Dépréciations	(14 888)	(14 888)	-	-
<b>Total</b>	<b>1 534 600</b>	<b>772 053</b>	<b>762 547</b>	<b>-</b>

## 3.4. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2023
Valeurs mobilières de placement	-	-
Disponibilités	4 387	234
<b>Valeur mobilières de placement et disponibilités</b>	<b>4 387</b>	<b>234</b>

## Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics &amp; Defense

## 3.5. PRODUITS A RECEVOIR

	31.12.2022	31.12.2023
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Créances rattachées à des participations	-	-
Créances clients et comptes rattachés	720 842	784 684
Autres immobilisations financières	-	-
Créances d'exploitation	-	-
Autres créances	5 823	4 540
<b>Total</b>	<b>726 665</b>	<b>789 224</b>

Les factures à établir liées aux Contrats Long Terme s'élèvent à 686 Meuros contre 655 Meuros au 31 décembre 2022.

## 3.6. CHARGES CONSTATEES D'AVANCES

Les charges constatées d'avance sont en partie constituées de charges de prestations informatiques, assurance d'achats en transit et de loyers comptabilisés par avance.

## 3.7. ECARTS DE CONVERSION ACTIF ET PRIMES DE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS

NEANT

## 3.8. CAPITAUX PROPRES

Catégorie de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	911 412 438	-		0,05
Actions de préférence				

	31.12.2022	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	31.12.2023
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Capital social	45 571	-	-	-	45 571
Autres éléments de capitaux propres	363 891	-	2 138	(3 342)	362 687
Primes d'émission de fusion, d'apport	342 702	-	-	-	342 702
Ecarts de réévaluation	-	-	-	-	-
Réserve légale	4 558	-	-	-	4 558
Réserves indisponibles	-	-	-	-	-
Réserve statutaire et contractuelle	-	-	-	-	-
Réserves réglementées	-	-	-	-	-
Autres réserves	-	-	-	-	-
Report à nouveau	13 456	-	-	(3 342)	10 114
Acompte sur dividendes	-	-	-	-	-
Subventions d'investissements	3 175	-	2 138	-	5 313
Provisions réglementées	84 475	-	6 210	-	90 685
Résultat de l'exercice	133 370	(133 370)	51 785	-	51 785
<b>Total</b>	<b>627 307</b>	<b>(133 370)</b>	<b>60 133</b>	<b>(3 342)</b>	<b>550 728</b>

Comptes annuels 2023

**Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense**

### 3.9. PROVISIONS REGLEMENTEES ET PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	31.12.2022	Changement de méthode	Dotations	Reprises		31.12.2023
				sans objet	avec utilisation	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Amortissements dérogatoires	83 154	1 719	12 165	-	(12 515)	<b>84 523</b>
Autres provisions réglementées	1 321		4 841	-	-	<b>6 162</b>
<b>Total provisions réglementées</b>	<b>84 475</b>	<b>1 719</b>	<b>17 006</b>	<b>-</b>	<b>(12 515)</b>	<b>90 685</b>
Garanties de fonctionnement	30 002	2 832	5 510	(4 060)	(2 824)	<b>31 460</b>
Garanties financières	-		-	-	-	-
Prestations à fournir	40 660		9 516	-	(8 844)	<b>41 332</b>
Engagements de retraite et assimilés	74 919	4 402	7 332	-	(4 642)	<b>82 011</b>
Contrats commerciaux et créances à long terme	-		-	-	-	-
Pertes à terminaison et pertes en carnet	16 807		6 111	-	(8 521)	<b>14 397</b>
Litiges	1 981	141	673	-	(1 108)	<b>1 687</b>
Autres	49 549	1 542	48 113	(2 948)	(9 679)	<b>86 577</b>
<b>Total provisions pour risques et charges</b>	<b>213 918</b>	<b>8 917</b>	<b>77 255</b>	<b>(7 008)</b>	<b>(35 618)</b>	<b>257 464</b>
Résultat d'exploitation			74 334	7 008	35 618	
Résultat financier			2 921	-	-	
Résultat exceptionnel			17 006	-	12 515	
<b>Total</b>			<b>94 261</b>	<b>7 008</b>	<b>48 133</b>	

#### **Retraites et engagements assimilés**

La loi 2023-270 du 14 avril 2023 de financement rectificative de la Sécurité Sociale pour 2023 a modifié le cadre institutionnel de la réforme des retraites en changeant les conditions d'exercice des droits (recul de l'âge de départ et allongement des cotisations) résultant des régimes de retraite.

Les mesures issues de la réforme constituent une modification de régime au sens de la recommandation 2013-02 de l'ANC. L'impact de cette mise à jour est enregistré directement au compte de résultat, en coût des services passés conformément à la méthode retenue de la recommandation 2013-02 en tout point conforme à IAS 19 applicable actuellement.

La société supporte différents engagements au titre de régimes de retraite et assimilés à prestations définies, dont les plus significatifs sont décrits ci-dessous :

- ✓ les engagements au titre des indemnités de fin de carrière supportés par la société au titre de la convention collective des industries métallurgiques et connexes ou d'accords d'entreprise,

**Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense**

- ✓ le personnel cadre bénéficie par ailleurs de régimes complémentaires à cotisations définies.

Ces engagements sont évalués et comptabilisés selon la recommandation n°2013-02 de l'ANC modifiée le 5 novembre 2021 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. La société a retenu comme méthode celle introduite par l'IFRIC IC. L'évaluation actuarielle de l'ensemble des régimes à prestations définies est confiée à un actuaire indépendant.

Le cas échéant, l'effet de changement dans les hypothèses actuarielles relatives aux avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière et retraite différentielle) est étalé sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés, conformément à la méthode dite du « corridor ».

Les éléments non provisionnés (écarts actuariels et coût des services passés non reconnus) sont comptabilisés dans les engagements hors bilan.

L'ensemble des éléments constitutifs de la charge nette de période (coût des services rendus, amortissement des écarts actuariels, effets des modifications de régime, coût financier, produit de rendement des actifs de couverture) est présenté en compte de résultat.

## Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics &amp; Defense

**Engagements de retraite et assimilés**

(en millions d'euros)	31.12.2022	31.12.2023
Taux d'actualisation	3,70%	3,20%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux de rendement des actifs	3,70%	3,20%
Taux d'augmentation des salaires	Table par âge	Table par âge
Age probable de départ personnel cadre	64 ans	Age taux plein
Age probable de départ personnel non cadre	62 ans	Age taux plein
Table de mortalité utilisée	TGH/F 05	TGH/F 05

(en millions d'euros)	31.12.2022	31.12.2023	Régimes de retraites à prestations définies	Indemnité de départ à la retraite
Valeur actualisée de l'obligation	(71 302)	(80 575)	-	(80 575)
Valeur de marché des actifs de couverture	(240)	(244)	(244)	-
<b>Droits accumulés supérieurs/(inférieurs) aux actifs de couverture</b>	<b>(71 062)</b>	<b>(80 331)</b>	<b>244</b>	<b>(80 575)</b>
Écarts actuariels et coût des services passés non comptabilisés au bilan	4 791	7 769	(98)	7 867
<b>Engagements provisionnés au bilan</b>	<b>(66 271)</b>	<b>(72 562)</b>	<b>146</b>	<b>(72 708)</b>
Coût des services rendus	5 424	4 467	-	4 467
Coût financier	806	2 541	-	2 541
Amortissement des écarts actuariels	1 338	528	21	507
<b>Charge</b>	<b>7 568</b>	<b>7 536</b>	<b>21</b>	<b>7 515</b>
Rendement attendu des actifs de couverture	(2)	(9)	(9)	-
Prestations payées	(5 177)	(5 087)	-	(5 087)
<b>Variation de provision - dotation (reprise)</b>	<b>2 389</b>	<b>2 440</b>	<b>12</b>	<b>2 428</b>

**Régimes de retraite à prestations définies**

Pour mémoire, le Groupe a procédé à la fermeture au 31/12/17 d'un régime de retraite supplémentaire à prestations définies et au gel des droits conditionnels au 31/12/16.

La population éligible de ce groupe fermé est ainsi composée de cadres supérieurs du Groupe, justifiant de cinq années d'ancienneté au 31/12/17.

La fermeture de ce régime s'est inscrit dans une évolution du dispositif de retraite supplémentaire des cadres supérieurs au sein du Groupe, avec la mise en place d'un régime à cotisations définies art. 83 additionnel (régime collectif et obligatoire) et d'un régime à cotisations définies art. 82 (régime collectif et facultatif) à compter du 1er janvier 2017.

**Indemnités de départ à la retraite**

Sont inclus dans cette rubrique, les engagements au titre des indemnités de fin de carrière légales et des majorations de ces indemnités prévues dans la Convention Collective de la Métallurgie.

### 3.10. DETTES FINANCIERES, DETTES D'EXPLOITATION ET DETTES DIVERSES

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Bruts au 31.12.2023</b>	A 1 an ou plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunt obligataire	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	<b>789 592</b>	789 592	-	-
Billets non garantis de 1er rang émis en USD	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	<b>16 776</b>	2 998	5 906	7 872
Dépôts et cautionnements reçus	<b>245</b>	245	-	-
Autres emprunts et dettes assimilés	<b>15 673</b>	1 895	5 906	7 872
Dettes rattachées à des participations	-	-	-	-
Intérêts courus	<b>858</b>	858	-	-
<b>Dettes financières</b>	<b>806 368</b>	<b>792 590</b>	<b>5 906</b>	<b>7 872</b>
Avances et acomptes reçus sur des encours	<b>991 728</b>	991 728	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	<b>248 204</b>	248 204	-	-
Dettes fiscales et sociales	<b>274 291</b>	274 291	-	-
Autres dettes d'exploitation	<b>33 722</b>	33 722	-	-
<b>Dettes d'exploitation</b>	<b>1 547 945</b>	<b>1 547 945</b>	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	<b>8 338</b>	8 338	-	-
<b>Dettes financières, d'exploitations et diverses</b>	<b>2 362 651</b>	<b>2 348 873</b>	<b>5 906</b>	<b>7 872</b>
Produits constatés d'avance	<b>98 837</b>	8 130	90 290	417
<b>Total</b>	<b>2 461 488</b>	<b>2 357 003</b>	<b>96 196</b>	<b>8 289</b>

### 3.11. CHARGES A PAYER

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2023</b>
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières divers	1 084	858
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	144 680	162 931
Dettes fiscales et sociales	157 815	163 734
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 262	4 298
Autres dettes	-	-
<b>Total</b>	<b>308 841</b>	<b>331 821</b>

### 3.12. PRODUITS CONSTATES D'AVANCES

Les produits constatés d'avance qui s'élèvent à 98.837 K€ contre 59.889 K€ en 2022 sont composés principalement pour :

**Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense**

- 89.417 K€ contre 51.918 K€ en 2022, de la comptabilisation du Chiffre d'affaires en application de la méthode de comptabilisation à l'avancement sur les contrats pluriannuels.

**3.13. ECARTS DE CONVERSION PASSIF**

NEANT

## 4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 4.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2023
Première monte, produits et prestations associés	867 838	1 232 625
Vente d'équipements de défense et sécurité	-	-
Services	276 635	314 894
Ventes d'études	173 020	202 147
Autres	4 318	8 333
<b>Total</b>	<b>1 321 811</b>	<b>1 757 999</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2023
France	715 768	990 454
Export	606 043	767 545
<b>Total</b>	<b>1 321 811</b>	<b>1 757 999</b>

### 4.2. TRANSFERT DE CHARGES

Les transferts de charge de l'exercice sont de 11.893 K€.

En 2023, le poste transfert de charges d'exploitation comprend notamment la refacturation de frais divers auprès des sociétés du Groupe pour 7.410 K€.

### 4.3. RESULTAT FINANCIER

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2023
Dividendes reçus et autres produits de participation	43 880	46 635
Intérêts et produits assimilés	1 214	774
Reprise de provision des titres de participation	5 755	7 330
Autres reprises de provisions financières	-	-
Différences positives de change	(1 103)	852
<b>Produits financiers</b>	<b>49 746</b>	<b>55 591</b>
Dépréciations des titres de participation	(9 265)	(1 250)
Autres dotations aux provisions financières	(983)	(2 934)
Intérêts et charges assimilés	(8 393)	(30 348)
Différences négatives de change	(423)	(1 465)
<b>Charges financières</b>	<b>(19 064)</b>	<b>(35 997)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>30 682</b>	<b>19 594</b>

**4.4. RESULTAT EXCEPTIONNEL**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2023
Variation des provisions réglementées	(1 482)	(4 491)
Produits sur opérations de gestion	4 422	6 856
Produits sur opérations en capital	471	713
Charges sur opérations de gestion	(495)	(575)
Charges sur opérations en capital	(731)	(2 348)
Autres	-	-
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>2 185</b>	<b>155</b>

**4.5. IMPOT SUR LES BENEFICES**

<i>(en milliers d'euros)</i>	Résultat avant impôt	Crédit Impôts	Résultat net
Courant	24 659	-	24 659
Exceptionnel	155	-	155
Crédit d'impôts, avoirs fiscaux ..	-	33 224	33 224
Participation	(6 253)	-	(6 253)
<b>Total</b>	<b>18 561</b>	<b>33 224</b>	<b>51 785</b>
Taux d'impôt	0,00%	0,00%	0,00%

Les crédits d'impôts concernent principalement le CIR pour 32.645 KE et autres divers (crédit impôt famille, apprentissage....)

Le montant de la base du déficit reportable est de 448 385 811 Euros, dont 9 251 846 Euros proviennent de déficit de la société absorbée SED Actuation. Le déficit étant né avant l'intégration fiscale avec Safran en 2018, SED a fait une demande d'agrément auprès de l'administration fiscale pour en avoir le report sur ses propres résultats.

**5. AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION****5.1. ENGAGEMENTS HORS BILAN ET PASSIFS EVENTUEL**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2023
Engagements sociaux	785	(19)
Engagements donnés aux clients (bonne fin, bonne exécution)	75 079	99 649
Engagements donnés par SAFRAN en faveur de ses filiales vis-à-vis de tiers	-	-
Engagements donnés par SAFRAN en faveur de ses filiales vis-à-vis des douanes	-	-
Garanties de passif données	-	-
Ecart actuariels	556	548
Autres engagements	180 881	151 132
<b>Total</b>	<b>257 301</b>	<b>251 310</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2023
Engagements reçus des banques pour le compte de fournisseurs	-	-
Garanties de bonne fin	437	437
Avals, cautions reçus	-	-
Garanties de passif reçues	-	-
Autres engagements reçus	-	-
<b>Total</b>	<b>437</b>	<b>437</b>

Sont inclus dans les « Autres Engagements », les engagements en matière d'achat d'énergie pour 11.864 KE.

**Engagements hors bilan donnés**

## Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics &amp; Defense

**5.1.1. Engagements de crédit-bail**

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur à la signature du contrat	Dotations aux amortissements théoriques		Valeur nette
		de l'exercice	cumulés	
Terrains				-
Constructions		-		-
Installations techniques et outillages				-
Autres immobilisations				-
<b>Total</b>	-	-	-	-

<i>(en milliers d'euros)</i>	Redevances payées		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel (selon le contrat)
	de l'exercice	cumulées	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	
Terrains						-
Constructions	-	-	-	-	-	-
Installations techniques et outillages						-
Autres immobilisations						-
<b>Total</b>	-	-	-	-	-	-

### **5.1.2. Autres engagements commerciaux**

Dans le cadre de la négociation de contrats ou de programmes avec certains clients étatiques, la société peut devoir fournir des contreparties indirectes appelées « offset » qui se traduisent par des activités à réaliser par la société dans le pays du client.

Un offset est défini comme « direct » quand la société s'engage à réaliser des activités en lien avec le produit ou le programme objet du contrat, défini comme « semi-direct » quand elle s'engage à le faire pour d'autres clients, et défini comme « indirect » quand elle s'engage sur des activités touchant à d'autres produits.

Cela peut se traduire par des actions du type :

- Achats de biens dans le pays considéré
- Formation de personnel sur place
- Transfert de technologie (ex : licence gratuite)
- Transfert de moyens, d'investissements industriels

Un plan d'offset est élaboré, suivi et actualisé pendant toute la durée de l'obligation, il permet de mesurer l'engagement et le reste à réaliser avec les risques de pénalités associés. Plusieurs sociétés du Groupe ayant des obligations d'offset dans un même pays peuvent présenter un plan d'offset groupe permettant de mutualiser les engagements réalisés ou restant à réaliser, afin d'optimiser les coûts pour le Groupe et les sociétés impliquées.

Certains pays appliquent des pénalités si les engagements ne sont pas tenus. Dans ce cas, une provision pour risques et charges est comptabilisée à hauteur du % de pénalités sur les engagements restant à faire. D'autres pays n'appliquent pas de pénalités, mais le risque de ne pas réaliser les engagements promis, se traduit par une image dégradée auprès du client pour de futures offres commerciales.

### **5.1.3. Instruments financiers et de couverture**

*Dans le cadre de la convention de trésorerie conclue entre la Société et Safran S.A., une couverture de change est accordée par Safran S.A. à la Société par laquelle Safran S.A. s'engage à acheter ou vendre les excédents ou besoins nets en devises de la Société à des cours couverts annuels. Ces cours couverts sont des cours « au pire » et Safran S.A. s'engage à reverser à la Société tout gain éventuel entre les cours couverts communiqués et les cours effectivement réalisés en fonction des volumes nets de devises traités. Ces gains sont reversés au moins une fois par an.*

*Au cours de l'exercice 2023, le principal cours couvert dont a bénéficié la Société de la part de Safran S.A. a été le suivant :*

*- 1 EUR = 1.1319 USD*

**Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense**

Les cours couverts EUR /USD prévisionnels dont la Société devrait bénéficier de la part de Safran S.A. pour les exercices suivants au titre de son exposition nette sont indiqués ci-après:

**EUR/USD**

- 2024 : 1 EUR = 1.12 USD
- 2025: le cours cible se situe dans une fourchette communiquée dans le cadre de la publication des comptes consolidés 2023 du groupe Safran
- 2026 : le cours cible se situe dans une fourchette communiquée dans le cadre de la publication des comptes consolidés 2023 du groupe Safran

**5.1.4. Autres engagements financiers donnés ou reçus**

Au 31 décembre 2023, le montant des engagements d'investissements au titre des immobilisations corporelles ressort à 26.170 K€.

**5.2. EFFECTIF MOYEN**

	31.12.2022	31.12.2023
Ingénieurs et cadres	3 586	4 150
Techniciens, Administratifs et Agents de maîtrise	2 438	2 420
Ouvriers	701	955
<b>Effectif salarié</b>	<b>6 725</b>	<b>7 525</b>
Personnel mis à disposition	-	-
<b>Effectif total</b>	<b>6 725</b>	<b>7 525</b>

Les effectifs moyen inclus les CDI, CDD, les apprentis et les contrats de professionnels

**5.3. REMUNERATION DES DIRIGEANTS**

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car elle conduirait indirectement à indiquer une rémunération individuelle.

**5.4. TRANSACTION AVEC PARTIES LIEES**

La société n'a pas effectué de transactions significatives avec les parties liées qui n'auraient pas été conclues à des conditions normales de marché.

**5.5. QUOTAS D'EMISSION DE GAZ A EFFET DE SERRE**

NEANT

**Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense**

**5.6. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Conformément au décret n°208-1487 du 30 décembre 2008, les honoraires du commissaire aux comptes dus au titre du contrôle légal des comptes de l'année 2023 ressortent à 400 K€.

**5.7. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**



Tour Exaltis  
61, rue Henri Regnault  
92075 Paris La Défense Cedex

## **SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE**

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2023

## **SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE**

Société par actions simplifiée

RCS : Paris B 480 107 911

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée des associés de la société SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée des associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme indiqué au paragraphe 2.13 « Contrats long terme », de l'annexe aux comptes annuels, certains contrats long terme sont comptabilisés au moyen de la méthode de l'avancement. Le chiffre d'affaires et le résultat de ces contrats sont dépendants des estimations à terminaison réalisées par les responsables de projet sous le contrôle de la direction générale, selon les procédures du groupe. Nous avons apprécié le caractère raisonnable des hypothèses sous-tendant la détermination des données à terminaison et du pourcentage d'avancement.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies

significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Le Commissaire aux comptes

Mazars

Paris La Défense, le 7 mai 2024

Christophe Berrard

Associé

 DocuSigned by:  
  
68B0B9F842DB438...



**PLAQUETTE SOCIALE**

**2023**

*Safran Electronics & Defense*

---

*Safran Electronics & Defense*

*2 Boulevard du Général Martial Valin 75015 PARIS Cedex 15*

**Sommaire**

<b>A. ETATS FINANCIERS</b> .....	<b>3</b>
<b>B. ANNEXE</b> .....	<b>7</b>
1. Faits marquants de l'exercice.....	8
2. Principes comptables.....	12
3. Notes sur le Bilan .....	22
4. Notes sur le Compte de Résultat.....	33
5. Autres éléments d'information.....	35

## A. ETATS FINANCIERS

**Compte de résultat au 31 décembre 2023**

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	31.12.2022	31.12.2023
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Chiffre d'affaires	4.1	1 321 811	1 757 999
Production stockée		72 736	108 580
Production immobilisée		10 094	15 317
Transfert de charges d'exploitation	4.2	20 480	11 893
Reprises sur amortissements et provisions		95 215	58 753
Autres produits		31 904	33 686
<b>Produits d'exploitation (1)</b>		<b>1 552 240</b>	<b>1 986 228</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Consommations de l'exercice en provenance de tiers		(742 066)	(1 070 020)
Achats stockés d'approvisionnement		(317 486)	(504 598)
Matières premières		(320 348)	(504 598)
Autres approvisionnements		2 862	-
Variation des stocks d'approvisionnements		28 576	22 862
Achats de sous-traitance		(153 965)	(222 368)
Achats non stockés de matières et fournitures		(82 416)	(100 707)
Services extérieurs		(216 775)	(265 209)
Impôts, taxes et versements assimilés		(29 140)	(31 929)
Charges de personnel		(576 243)	(724 794)
Salaires et traitements		(378 364)	(452 212)
Charges sociales		(197 879)	(272 582)
Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations		(111 504)	(143 831)
Sur immobilisations: dotations aux amortissements et dépréciations		(44 016)	(48 941)
Sur actif circulant: dépréciations		(25 482)	(22 438)
Pour risques et charges: dotations aux provisions		(42 006)	(72 452)
Autres charges		(6 895)	(10 589)
<b>Charges d'exploitation (2)</b>		<b>(1 465 848)</b>	<b>(1 981 163)</b>
<b>Résultat d'exploitation (1) - (2)</b>		<b>86 392</b>	<b>5 065</b>
Produits financiers		49 746	55 591
Charges financières		(19 064)	(35 997)
<b>Résultat financier</b>	4.3	<b>30 682</b>	<b>19 594</b>
<b>Résultat courant (avant impôts)</b>		<b>117 074</b>	<b>24 659</b>
Produits exceptionnels		15 140	20 090
Charges exceptionnelles		(12 955)	(19 935)
<b>Résultat exceptionnel</b>	4.4	<b>2 185</b>	<b>155</b>
Participation des salariés		(9 440)	(6 253)
Impôts sur les bénéfices	4.5	23 551	33 224
<b>Total des produits</b>		<b>1 617 126</b>	<b>2 061 909</b>
<b>Total des charges</b>		<b>(1 483 756)</b>	<b>(2 010 124)</b>
<b>Bénéfice / (Perte) net(te)</b>		<b>133 370</b>	<b>51 785</b>

**Bilan au 31 décembre 2023**

ACTIF	Note	31.12.2022	Actif brut	Amortissements et dépréciations	31.12.2023
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Immobilisations incorporelles	3.1	21 391	109 629	70 220	39 409
Fonds commercial		9 511	15 216	-	15 216
Autres immobilisations incorporelles		11 880	94 413	70 220	24 193
Immobilisations corporelles	3.1	245 919	918 397	633 518	284 879
Immobilisations financières	3.1	767 548	729 646	25 869	703 777
Titres de participations		711 794	721 895	25 859	696 036
Autres immobilisations financières		55 754	7 751	10	7 741
<b>Total Actif immobilisé</b>		<b>1 034 858</b>	<b>1 757 672</b>	<b>729 607</b>	<b>1 028 065</b>
Stocks et en-cours	3.2	522 413	782 330	75 549	706 781
Avances et acomptes versés	3.3	17 811	22 378	-	22 378
Créances clients et comptes rattachés	3.3	1 014 079	1 230 975	14 448	1 216 527
Autres créances	3.3	277 626	289 655	440	289 215
Valeurs de placement	3.4	-	-	-	-
Disponibilités	3.4	4 387	234	-	234
Charges constatées d'avance	3.6	4 376	6 480	-	6 480
<b>Total Actif circulant</b>		<b>1 840 692</b>	<b>2 332 052</b>	<b>90 437</b>	<b>2 241 615</b>
Prime de remboursement des emprunts	3.7	-	-		-
Ecart de conversion - Actif	3.7	-	-		-
<b>Total actif</b>		<b>2 875 550</b>	<b>4 089 724</b>	<b>820 044</b>	<b>3 269 680</b>

Comptes annuels 2023

**Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense**

<b>PASSIF</b>	<i>Note</i>	31.12.2022	<b>31.12.2023</b>
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Capital social	3.8	45 571	45 571
Autres éléments de capitaux propres	3.8	363 891	362 687
Provisions réglementées	3.8	84 475	90 685
Résultat de l'exercice	3.8	133 370	51 785
<b>Capitaux propres</b>		<b>627 307</b>	<b>550 728</b>
Avances et dettes conditionnées		-	-
<b>Autres fonds propres</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
Provisions pour risques et charges	3.9	213 918	257 464
Emprunts obligataire	3.10	-	-
Billets non garantis de premier rang émis en USD	3.10	-	-
Autres emprunts et dettes financières	3.10	670 869	806 368
Avances et acomptes reçus	3.10	919 089	991 728
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.10	165 553	256 542
Autres dettes	3.10	218 925	308 013
Produits constatés d'avance	3.12	59 889	98 837
<b>Dettes financières, d'exploitation et diverses</b>		<b>2 248 243</b>	<b>2 718 952</b>
Ecart de conversion - Passif	3.13	-	-
<b>Total passif</b>		<b>2 875 550</b>	<b>3 269 680</b>

## **B. ANNEXE**

**Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense**

Safran Electronics & Défense est détenue de manière ultime par Safran SA, qui est une société cotée en continu sur le compartiment A du marché Eurolist d'Euronext Paris.

A ce titre, elle est intégrée dans les comptes consolidés publiés par :

Safran SA, 2 Bld du Général Martial Valin, 75724 PARIS CEDEX 15, SIREN : 562 082 909.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Elles sont exprimées en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Dans la suite de ces notes annexes, la société Safran Electronics & Defense sera dénommée la Société.

L'exercice clos le 31 décembre 2023 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 3269680 Keuros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 51785 Keuros.

## **1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**

### ***Situation au regard des évènements 2023***

Le conflit entre la Russie et l'Ukraine qui a débuté en février 2022 s'est poursuivi sur 2023.

Safran Electronics & Defense a suspendu depuis le début de la guerre toutes ses exportations et prestations de services vers la Russie et a arrêté l'activité de ses co-entreprises industrielles en Russie et avec ses partenaires russes.

Les relations entre la Chine et Taïwan se tendent depuis plusieurs mois avec des manœuvres d'intimidation militaire opérées par la Chine et font craindre en cas de durcissement du conflit, des difficultés futures d'approvisionnement de semi-conducteurs qui sont fournis principalement par Taïwan pour le monde entier.

Le contexte inflationniste perdure sur 2023 avec des impacts de hausse de tarifs auprès de chaîne d'approvisionnement fournisseurs et sur la facture énergétique.

## **1. FUSION-ABSORPTION DES SOCIETES ACTUATION ET COCKPIT SOLUTIONS**

Safran Electronics & Defense a absorbé par fusion simplifiée en date du 1er janvier 2023, deux de ses filiales détenues à 100% qui sont Safran Electronics & Defense Actuation et Safran Electronics & Defense Cockpit Solutions.

## Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

Cette fusion a été réalisée dans le cadre de la poursuite des activités de réorganisation à l'issue de l'acquisition du groupe Zodiac par Safran SA et vise à rationaliser et à simplifier les structures juridiques du groupe Safran.

Safran Electronics & Defense assumera tous les droits et obligations concernant les activités transférées liées à l'actionnement technique, la motorisation, les capteurs, les systèmes de cockpit, les essuie-glaces et l'éclairage extérieur.

Les éléments d'actif et de passif des sociétés absorbées ont été apportés à Safran Electronics & Defense à leur valeur comptable.

Les opérations de fusion ont donné lieu à un mali technique de 13 ME pour SED Actuation et un vrai mali de 2 ME pour SED Cockpit Solution.

### 2 . CRISE RUSSO-UKRAINIENNE

Safran Electronics & Defense avait comptabilisé une dépréciation de stock pour 0.5 millions d'euros à fin 2022.

Du fait de la fusion avec les sociétés Actuation et Cockpit Solution au 01 janvier 2023, la Société a récupéré une provision pour dépréciation des stocks à hauteur de 2.4 ME et une provision pour risque sur engagement fournisseurs de Cockpit Solution de 185 KE reprise sur 2023 à hauteur de 44 KE suite à l'aboutissement de négociations avec certains fournisseurs.

### 3. PROJET DE RESTRUCTURATION

L'activité MRO située à Massy Ampère va être transférée progressivement sur les sites de Fougères et Montluçon. L'objectif de cette réorganisation est une mutualisation des investissements industriels avec les usines de production série et la colocalisation des expertises métiers de manière transverse entre neuf et MRO (électronique à Fougères, mécanique à Montluçon,...)

160 personnes sont concernées par ce transfert d'activité.

L'accord RCC a été validé par la DRIEETS en Octobre 2023.

Une provision pour restructuration de 6.9 ME a été comptabilisée dans les comptes 2023 destinée à couvrir les mesures d'accompagnement (départs à la retraite, mobilités, cessations anticipées d'activité).

#### **4. INVESTISSEMENTS DURABLES ET AUTRES DEPENSES EN FAVEUR DU CLIMAT ET DE LA PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT**

Safran Electronics & Defense a signé sur 2023 trois contrats de location-vente et de maintenance avec le fournisseur IDEX pour des installations de panneaux photovoltaïques sur les parkings des sites de Fougères, Poitiers et Montluçon pour une mise en exploitation sur 2024 et 2025.

Les contrats ont une durée de 25 ans à partir de la date de début d'exploitation et SED deviendra propriétaire des centrales photovoltaïques pour un euro symbolique au terme de la durée du contrat.

#### ***Acquisitions au cours de l'année 2023***

- Acquisition de la Société Lexvall 24

Safran Electronics & Defense a acquis le 18 avril 2023 la société Lexvall 24 auprès des Etablissements Vallaroche pour un montant de 23 KE correspondant à l'actif net de la société au 31/12/2022.

La société Lexvall 24 a été renommée Astérios Technologies.

Elle a été acquise dans le but de reprendre les actifs de la société Krono-safe, mis en liquidation judiciaire. Krono-safe était un fournisseur stratégique de Safran Electronics & Defense et Safran Electronics & Defense était le client principal de Krono-safe (à hauteur de 80%).

Krono-safe a développé et commercialisé Astérios, une solution logicielle destinée au développement d'applications embarquées qui regroupe un environnement de développement intégré (IDE) s'appuyant sur la mise en oeuvre d'un système d'exploitation temps-réel unique (RTOS).

**Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense**

L'offre de reprise de Safran Electronics & Defense validé par un jugement du 09 juin 2023, a permis de maintenir l'emploi de 42 salariés sur 45 et de récupérer en particulier les brevets, marques, droits, licences, dossiers techniques et savoir-faire des salariés. Le prix de cession a été payé par Safran Electronics & Defense pour 1.5 ME.

Le Tribunal a ordonné la cession de l'entreprise avec la faculté pour Safran Electronics & Defense de substituer l'exploitation par sa filiale Astérios Technologies et l'obligation de monter le capital à hauteur de 2.5ME.

Par conséquent, Safran Electronics Defense a procédé à une augmentation de capital par compensation de créance pour 1.5 ME et une augmentation en numéraire à date de ¼ de 970 KE en novembre 2023.

- Projet d'acquisition « Sherman »

Le projet Sherman est le projet d'acquisition par Safran USA des activités d'actionnement et de commandes de vol de Collins, des produits à fort contenu technologique et critiques pour les avions commerciaux et militaires et les hélicoptères.

Safran et Collins (groupe RTX) ont signé un accord le 21 Juillet 2023 et continuent à travailler pour un transfert formel des activités au cours du second semestre 2024.

Cette activité emploie environ 3 700 personnes réparties sur huit sites en Europe (France, Royaume-Uni, Italie, Pologne) et en Asie, avec des ressources en ingénierie et MRO (maintenance et réparation).

Elle devrait générer un chiffre d'affaires d'environ 1,5 Md\$ et un EBITDA de 130 M\$ en 2024 (Estimations de Safran).

Ces activités sont complémentaires de certaines activités du portefeuille de produits de Safran Electronics & Defense.

## **2. PRINCIPES COMPTABLES**

### **2.1. REGLES ET METHODES COMPTABLES**

#### **2.1.1. Référentiel appliqué**

Les comptes sociaux au 31 décembre 2023 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon les dispositions du Plan Comptable Général tels que définis dans le règlement ANC 2014-03 (version consolidée au 1<sup>er</sup> janvier 2023).

Les observations de l'ANC relatives à la prise en compte des conséquences de la crise Russo-Ukrainienne ont été appliquées dans les comptes de la Société.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence pour fournir une image fidèle et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Sauf indication contraire, la méthode retenue pour la valorisation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

### **2.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Toutes les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

- les brevets et licences sont amortis sur leur durée de protection juridique ou sur leur durée effective d'utilisation si elle est plus brève,
- les logiciels d'application sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, augmenté des coûts de développement nécessaires à leur mise en œuvre. Ils sont amortis linéairement sur une durée de trois à cinq ans,

Les dépenses de R&D sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été encourues pour un montant de 4 937 KE sur 2023.

Les fonds commerciaux acquis ou apportés ont soit une VNC à 0 soit une VNC égale à la valeur brute.

Les fonds commerciaux ne font plus l'objet d'amortissement depuis l'application des nouvelles règles d'amortissement des fonds commerciaux pour les exercices ouverts depuis le 01/01/2016.

**Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense**

La dotation aux amortissements est incluse dans le compte de résultat sur la ligne « Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations ».

**2.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le coût d'acquisition est constitué notamment du prix d'achat, des frais accessoires et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les immobilisations acquises en devises étrangères sont converties au cours du jour de l'opération.

Les immobilisations produites par l'entreprise sont évaluées à leur prix de revient de production.

Suite à l'application du règlement CRC 04-06, la Société peut être amenée à appliquer la méthode par composants sur certains actifs (Règle SAFRAN).

La dotation aux amortissements est incluse dans le compte de résultat sur la ligne « Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations ».

**2.3.1. Amortissements**

Conformément à la réglementation comptable (règlement 2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable), à partir du 1er janvier 2005, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité.

Les principales durées d'utilisation sont :

Constructions	10 - 40 ans
Installations techniques	5 - 10 ans
Matériels, outillages et autres	3 - 10 ans

Un amortissement dérogatoire est constaté au passif lorsqu'un amortissement sur une durée plus courte est admis fiscalement.

Le mode d'amortissement retenu est l'amortissement linéaire. A compter du 1er janvier 2007, pour tout nouvel investissement, l'amortissement dégressif pour la part excédant l'amortissement linéaire est porté au passif en amortissement dérogatoire.

### **2.3.2. Dépréciations**

Si à la clôture des comptes, il existe un indice de perte de valeur, la société effectue un test de dépréciation. Les indices retenus sont d'ordre externe comme des événements ou modifications d'environnement de marché ayant un effet négatif sur l'entité, qui sont intervenus au cours de l'exercice ou qui surviendront dans un proche avenir ou d'ordre interne comme l'obsolescence ou des changements importants dans le mode d'utilisation du bien.

Une dépréciation est comptabilisée en compte de résultat lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, la valeur actuelle étant la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

La valeur vénale est définie comme le montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie. La valeur d'usage est estimée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base d'un taux de référence qui reflète le coût moyen pondéré du capital pour Safran.

## **2.4. IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Les immobilisations financières sont évaluées au bilan à leur prix d'acquisition y compris les honoraires et droits de mutation rattachés.

Suite à la loi de finance 2007 introduisant le traitement fiscal permettant l'activation des frais d'acquisition des titres de participation, la Société a procédé à un changement d'option fiscale à compter du 1er janvier 2007 : la valeur brute des titres de participation acquis à partir de cette date, est constituée du prix d'achat des titres augmenté des frais d'acquisition ; ces frais d'acquisition font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur une durée de 5 ans.

Une dépréciation des titres de participation doit être comptabilisée pour le montant de la différence lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La valeur d'inventaire des titres est appréciée soit :

- en fonction de la quote-part de situation nette corrigée, le cas échéant, des plus-values latentes significatives nettes des impôts correspondants
- en fonction de la valeur intrinsèque des fonds propres, correspondant à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus (valeur d'entreprise), diminuée, le cas échéant, de l'endettement.

Les prêts et autres immobilisations financières font l'objet de provisions si leur caractère recouvrable est incertain.

## 2.5. STOCKS ET TRAVAUX EN COURS

### 2.5.1. Valeurs brutes

Les stocks de matières premières sont évalués selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré (CMUP).

Ils sont valorisés à leur coût d'acquisition, y compris les frais accessoires et les frais d'approvisionnement, en ne tenant pas compte des charges financières, des frais d'administration générale et de distribution et des charges de sous-activité.

Les stocks de produits semi-finis et finis sont évalués selon le système des coûts standard. Les écarts constatés entre coûts réels et coûts standard sont réintégrés aux valeurs stockés sur la base de la durée des cycles de production.

### 2.5.2. Dépréciations

Une dépréciation est constituée lorsque le coût de revient des stocks et travaux en cours est supérieur à la valeur probable de réalisation, notamment en raison de l'absence de perspective de vente, de la rotation considérée comme très lente ou d'obsolescence.

## 2.6. CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constituée sur les créances si celles-ci présentent un risque de non recouvrement.

Pour les créances et dettes en devises, se reporter au paragraphe 2.12.

## 2.7. DISPONIBILITES

La gestion de la trésorerie est assurée par le Groupe Safran dans le cadre d'une convention de centralisation de trésorerie conclue avec la société mère.

Les liquidités ou exigibilités en monnaies étrangères existantes à la clôture des comptes sont converties au taux en vigueur au 31 décembre.

Les différences de change résultant de cette conversion sont comptabilisées en résultat financier.

## 2.8. AUTRES CREANCES / AUTRES DETTES

Dans le cadre de la centralisation de la trésorerie du Groupe, la société Safran a mis en place une convention de gestion de trésorerie permettant la création d'un compte courant financier entre la Société et la Société Safran.

Le poste «Autres Créances » est essentiellement constitué du compte courant Safran SA.

## 2.9. PROVISIONS REGLEMENTEES

Les majorations des taux d'amortissement courants autorisées par l'administration fiscale dans un but d'incitation à l'investissement et pratiqués sur les immobilisations incorporelles et/ou corporelles sont considérées comme amortissements dérogatoires et font l'objet d'une provision réglementée figurant dans les capitaux propres.

## 2.10. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est constatée dès lors qu'il existe une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie.

Les provisions pour risques et charges suivent les règles de constitution suivantes :

- Les provisions pour risques sont constituées en fonction du risque connu à la date d'arrêté des comptes du présent exercice comptable.

Elles correspondent aux montants des dommages réclamés ou estimés compte tenu du déroulement des procédures et des avis des avocats de la société.

- Les provisions pour charges correspondent principalement aux :

- provisions pour prestations à fournir (voir note ci-dessous),
- retraites et autres avantages assimilés (voir note ci-dessous),
- provisions pour garanties de fonctionnement (voir note ci-dessous),
- provisions pour pertes à terminaison et pertes sur engagement de livraisons (voir note ci-dessous),
- autres.

**2.10.1. Garanties de fonctionnement**

Elles sont constituées pour couvrir la quote-part des charges futures jugées probables au titre des garanties notamment de fonctionnement et de performance. Elles couvrent généralement un à trois ans de fonctionnement. Ces provisions sont, selon les cas, déterminées sur la base de dossiers techniques ou sur une base statistique, notamment en fonction de pièces retournées sous garantie.

**2.10.2. Pertes à Terminaison**

Une provision pour pertes sur engagement de livraisons, dans le cas des contrats de vente de série, est comptabilisée dès lors que :

- il existe une probabilité forte qu'un contrat se révèle déficitaire (contrat dont les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat) ;
- le contrat, signé avant la date de clôture, est générateur d'obligations pour la société, sous forme de livraison de biens, de prestations de services ou à défaut sous forme de versement d'indemnités de rupture ;
- l'obligation de la société peut être estimée de manière fiable.

Les coûts inévitables faisant l'objet de la provision représentent le montant le plus faible du coût net d'exécution du contrat (i.e. la perte prévue sur le contrat) et du coût découlant du défaut d'exécution du contrat (par exemple, coût de sortie en cas de rupture anticipée).

Pour les contrats déficitaires faisant l'objet d'engagements fermes, les pertes sur engagement de livraisons sont imputées en priorité en dépréciation des en-cours pour la part de production déjà réalisée, et comptabilisées en provisions pour le complément.

**2.10.3. Prestations à fournir**

Les principes de comptabilisation sont énoncés au paragraphe 2.13. Contrats Long Terme.

**2.10.4. Pénalités**

La société évalue et provisionne les pénalités encourues sur contrats principalement du fait de retards d'exécution.

**2.10.5. Litiges commerciaux**

La société provisionne le risque probable sur les contentieux en cours selon sa meilleure estimation.

L'estimation des provisions relatives aux engagements contractuels de la société sur les délais et les spécifications techniques, au titre de la phase de développement des produits, tient compte de l'état d'avancement des développements de la société dans le contexte général de chaque programme, en particulier en regard des changements de spécifications intervenus au cours de la phase de développement. Elle tient compte également des plafonds de responsabilité définis contractuellement.

**2.10.6. Retraites et engagements assimilés**

La société supporte différents engagements au titre de régimes de retraite et assimilés à prestations définies, dont les plus significatifs sont décrits ci-dessous :

**Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense**

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière supportés par la société au titre de la convention collective des industries métallurgiques et connexes ou d'accords d'entreprise sont provisionnés.

Le personnel cadre bénéficie par ailleurs, selon les tranches d'âge, d'un régime complémentaire à cotisations définies et d'un régime de retraite différentielle à prestations définies.

Ces engagements sont évalués et comptabilisés selon la recommandation n°2013-02 de l'ANC modifiée le 05 novembre 2021 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. La société a retenu comme méthode celle introduite par l'IFRIC IC. L'évaluation actuarielle de l'ensemble des régimes à prestations définies est confiée à un actuaire indépendant.

Le cas échéant, l'effet de changement dans les hypothèses actuarielles relatives aux avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière et retraite différentielle) est étalé sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés, conformément à la méthode dite du « corridor ». Les éléments non provisionnés (écarts actuariels et coût des services passés non reconnus, le cas échéant) sont comptabilisés dans les engagements hors bilan.

L'ensemble des éléments constitutifs de la charge nette de période (coût des services rendus, amortissement des écarts actuariels, effets des modifications de régime, coût financier, produit de rendement des actifs de couverture) est présenté en compte de résultat.

**2.10.7. Autres avantages à long terme**

Les autres avantages à long terme à prestations définies consentis au personnel correspondent principalement aux ILT (Incentives Long Terme), AGA (Attribution d'Actions Gratuites), médailles du travail et aux primes de fidélité.

**2.11. AUTRES FONDS PROPRES : AVANCES REMBOURSABLES**

La société reçoit des financements publics pour le développement de projets aéronautiques ou de défense, sous forme d'avances remboursables. Le remboursement de ces avances est basé sur le produit des ventes futures d'équipements. Le montant remboursé sur chaque vente est déterminé par avance et fixé contractuellement.

Les avances remboursables sont traitées comme des ressources de financement comptabilisées au passif du bilan dans la rubrique « Autres emprunts et dettes financières ». Elles sont évaluées et comptabilisées à leur valeur historique déduite des remboursements déjà réalisés. En cas d'abandon par l'organisme prêteur de sa créance sur la Société, un produit est constaté à due concurrence.

Pour certains contrats, après remboursement intégral de l'avance, la société continue de verser une redevance en fonction du chiffre d'affaires réalisé sur les rechanges du programme, celle-ci étant considérée comme une charge d'exploitation.

## 2.12. OPERATIONS EN DEVICES

Les ventes et les achats libellés en devises étrangères sont convertis en euro au cours moyen du mois de la transaction ou au taux garanti pour les devises couvertes. Dans le cas où la devise fait l'objet d'une couverture par la société Safran (appelé « cours couvert standard »), l'excédent du chiffre d'affaires sur les achats est converti en Euros au cours couvert et la couverture naturelle est revalorisée au cours moyen mensuel.

Les acomptes versés et reçus, les produits et charges constatés d'avance ainsi que les concessions payées d'avance sont valorisés au cours couvert de l'année d'encaissement pour les devises couvertes.

Les dettes et créances en devises sont comptabilisées au cours garanti pour les devises couvertes et au cours moyen mensuel pour les devises non couvertes.

A la date de clôture :

- Pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran :
  - Les créances clients et les dettes fournisseurs sont converties au cours de clôture, par contrepartie compte courant garanti de change.
  - L'écart éventuel entre le cours couvert de la date de transaction et le cours couvert de la date de l'encaissement, appliqué à la position nette clients / fournisseurs en devise, est comptabilisé en chiffre d'affaires ou en achats suivant le sens de la position nette.
- Pour les devises ne faisant pas l'objet d'une couverture par Safran, l'incidence des revalorisations des dettes et créances est inscrite en écart de conversion actif ou passif et, le cas échéant, une provision pour pertes de change est comptabilisée.
- Les provisions en devise sont valorisées au cours de clôture. L'écart de change est comptabilisé en résultat financier.
- La composante en devise des provisions pour perte à terminaison en euro est valorisée au cours couvert de l'année de réalisation de la perte, pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran.
- Les différences de change sur les créances et dettes commerciales sont comptabilisées en charges et produits d'exploitation. Les différences de change liées à des opérations financières sont comptabilisées dans les charges et produits financiers.

## 2.13. CONTRATS LONG TERME

La Société comptabilise certains de ses contrats au moyen de la méthode de l'avancement, en constatant les produits au fur et à mesure de la progression de l'exécution d'un contrat, évaluée, en fonction de la nature des prestations vendues, selon les jalons techniques atteints, selon les unités d'œuvre utilisées ou sur la base des coûts engagés. Cette méthode nécessite une correcte estimation des données à terminaison évaluées sur la base des prévisions de flux de trésorerie futurs qui tiennent compte des obligations et indices contractuels ainsi que d'autres paramètres internes au contrat retenus en utilisant des données historiques et prévisionnelles. Cette méthode nécessite également une correcte estimation du degré d'avancement de la réalisation.

**Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense**

Les travaux en cours sont évalués au coût de production c'est-à-dire le coût direct des matières premières, de la main-d'œuvre de production et des achats de sous-traitance consommés dans le cycle de production, augmenté d'une quote-part de frais généraux industriels dont les frais d'approvisionnement et d'achat.

**Méthode à l'avancement des produits :**

Le Chiffre d'Affaires est comptabilisé au fur et à mesure des facturations et les coûts sont comptabilisés sous forme de charges pouvant donner lieu à la constatation d'un stock d'en-cours ou de provisions pour prestations à fournir, afin de comptabiliser une marge au fur et à mesure de la réalisation du Chiffre d'Affaires du contrat.

Lorsqu'il devient probable que le total des coûts du contrat nécessaire afin de couvrir les risques et obligations de la Société est supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue est comptabilisée en dépréciation d'en-cours en premier lieu et en provision pour pertes à terminaison si le montant de la perte attendue est supérieur aux en-cours comptabilisés à l'actif du bilan de la Société à la date de clôture de l'exercice.

**Méthode à l'avancement des coûts :**

Le Chiffre d'Affaires est comptabilisé à l'avancement des coûts réellement supportés en relation avec les prestations réalisées sur l'exercice augmentés de la marge à terminaison sur les contrats, ce qui peut engendrer la comptabilisation de produits constatés d'avance ou de factures à établir et qui revient à comptabiliser une marge au fur et à mesure de la comptabilisation des coûts réellement engagés sur le contrat.

Les provisions pour pénalités et/ou garanties sont constatées dans les comptes de provisions pour risques et charges quand elles ne sont pas incluses dans les marges à terminaison des contrats.

**2.14. CHIFFRE D'AFFAIRES**

Le chiffre d'affaires reconnu par la société est essentiellement relatif à :

**a) Contrats de vente série**

Le chiffre d'affaires n'est reconnu que si la société a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété du bien et s'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à l'entreprise.

**b) Contrats de prestations de services ou mixtes (y compris contrat d'études, de recherche et de développement)**

Le chiffre d'affaires et le résultat de ces contrats sont enregistrés selon la méthode de comptabilisation à l'avancement.

La marge à terminaison des contrats est estimée sur la base d'analyses de coûts et de produits à terminaison révisés de manière périodique et régulière pendant toute la durée des contrats.

**Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense**

La marge à terminaison des contrats est prise en compte au fur et à mesure de l'avancement lorsqu'elle peut être estimée de manière fiable et que les coûts encourus et les coûts pour achever la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Une perte à terminaison est comptabilisée dès lors que les conditions évoquées au §2.10.2 sont remplies.

**2.15. RESULTAT EXCEPTIONNEL**

La définition du résultat exceptionnel retenue est celle qui résulte de l'application du Plan Comptable Général.

Le résultat exceptionnel comprend notamment les plus-values ou moins-values de cessions d'éléments de l'actif immobilisé.

**2.16. PARTICIPATION - INTERESSEMENT**

La participation, au titre de 2023 est versée dans le cadre de l'accord de participation groupe du 30 juin 2005 modifié tous les ans par un avenant dont le dernier en date du 15 Juin 2023.

Un nouvel accord d'intéressement a été signé le 29/06/2023 pour 3 ans portant sur les exercices civils 2023, 2024 et 2025.

**2.17. IMPOTS SUR LES BENEFICES ET INTEGRATION FISCALE**

La Société a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A à 223Q du Code Général des Impôts mis en place par Safran SA, société immatriculée en France à Paris sous le RCS 562 082 909 depuis le 1er janvier 2005.

La convention d'intégration fiscale conclue avec Safran prévoit que SAFRAN Electronics & Defense calcule et comptabilise sa charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale et règle sa dette d'impôt à Safran, société tête du groupe.

**2.18. CONSOLIDATION**

La société est détenue de manière ultime par Safran, qui est une société cotée à la bourse de Paris. A ce titre, elle est intégrée par intégration globale dans les comptes consolidés publiés par Safran, et ne publie donc pas ses propres comptes consolidés.

### 3. NOTES SUR LE BILAN

#### 3.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

##### Valeur brutes

	31.12.2022	Acquisitions, apports, création, augmentation	Reclassement	Cessions, scissions, diminution	31.12.2023
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-	-
Concessions et droits similaires	63 657	12 035	2 153	(4)	77 841
Fonds de commerce et droit au bail	9 511	16 127	-	-	25 638
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	6 831	169	(850)	-	6 150
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>79 999</b>	<b>28 331</b>	<b>1 303</b>	<b>(4)</b>	<b>109 629</b>
Terrains	13 490	2 449	-	(20)	15 919
Constructions	198 640	19 704	4 707	(273)	222 778
Installations, matériel, outillages	495 676	35 396	12 620	(3 680)	540 012
Autres immobilisations corporelles	43 495	25 027	5 795	(131)	74 186
Immobilisations corporelles en cours	42 204	47 728	(24 425)	(5)	65 502
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>793 505</b>	<b>130 304</b>	<b>(1 303)</b>	<b>(4 109)</b>	<b>918 397</b>
Participations financières	766 452	(44 298)	-	(259)	721 895
Créances rattachées à des participations	54 998	863	-	(49 065)	6 796
Autres titres immobilisés	49	22	-	(11)	60
Prêts	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	717	178	-	-	895
<b>Immobilisations financières</b>	<b>822 216</b>	<b>(43 235)</b>	<b>-</b>	<b>(49 335)</b>	<b>729 646</b>

Dans les participations financières sont inclus les frais d'acquisition sur titres des sociétés OROLIA pour 9.5 ME, HMS Laser pour 1.1 ME et SYRLINKS pour 1.3 ME. Les frais d'acquisition sur titres font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur 5 ans (cf paragraphe 2.4).

### Amortissements

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	Dotations	Apports	Reclassement	Reprises	31.12.2023
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-	-	-
Concessions et droits similaires	54 020	3 190	8 426	-	(4)	65 632
Fonds de commerce et droit au bail	846	-	-	-	-	846
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>54 866</b>	<b>3 190</b>	<b>8 426</b>	<b>-</b>	<b>(4)</b>	<b>66 478</b>
Terrains	4 277	208	300	-	-	4 785
Constructions	112 563	11 245	5 664	-	(156)	129 316
Installations, matériel, outillages	389 472	29 961	13 526	-	(2 624)	430 335
Autres immobilisations corporelles	39 435	4 302	24 838	-	(128)	68 447
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>545 747</b>	<b>45 716</b>	<b>44 328</b>	<b>-</b>	<b>(2 908)</b>	<b>632 883</b>

### Dépréciations

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	Dotations	Apports	Reclassement	Reprises	31.12.2023
Dépréciations immobilisations incorporelles	3 742	-	-	-	-	3 742
Dépréciations immobilisations corporelles	1 839	-	-	-	(1 204)	635
Dépréciations immobilisations financières	54 668	1 250	(22 719)	-	(7 330)	25 869
Autres dépréciations	-	-	-	-	-	-
<b>Dépréciations</b>	<b>60 249</b>	<b>1 250</b>	<b>(22 719)</b>	<b>-</b>	<b>(8 534)</b>	<b>30 246</b>

Les dotations aux dépréciations financières au 31/12/2023 concernent les titres de la Société Astérios (Ex Lexvall 24) pour 1 250 KE.

Les reprises concernent les Sociétés, Safran Sensing Technologies Switzerland SA pour 4 400 KE, Safran Electronics & Defense Korea pour 180 KE, Sagem Defesa e Aeronautica Ltda pour 1500 KE, et Safran Electronics & Defense Germany GmbH pour 1 250 KE.

Suite à la fusion avec SED Actuation & SED Cockpit Solution, les titres comptabilisés en valeur brute pour respectivement 20 589 KE et 28 182 KE ont été éliminés ainsi que la dépréciation sur ces titres qui s'élevait à 20 589 KE et 2 130 KE.

**Tableau des filiales et participations**

	PAYS	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires de l'exercice	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés sur l'exercice
					Brut	Net					
<i>(en milliers d'euros)</i>											
<b>Filiales (plus de 50 % du capital détenu)</b>											
- Astérios	France	1772,5	(6,8)	100,0	2 493,2	1 243,2	-	-	1 160,8	(3 115,4)	-
- Safran Electronics & Defense Services Mexico SA de CV	Mexique	2,67	345,4	100,0	2,3	2,3	-	-	0,0	-26,4	-
- Safran Electronics & Defense Avionics Mexico SA de CV	Mexique	50,8	NC	100,0	37,3	-	-	-	NC	NC	-
- Safran Electronics & Defense Canada Inc	Canada	9 896,8	(937,1)	100,0	9 919,4	8 882,0	-	-	20 551,4	201,5	-
- Safran Electronics & Defense Services Asia Pte LTD	Singapour	11 098,5	2 940,0	60,0	5 063,0	5 063,0	-	-	30 520,1	2 315,1	-
- Safran Electronics & Defense Germany GMBH	Allemagne	5 129,0	5 883,0	100,0	8 355,3	8 355,0	-	-	29 246,0	3 658,0	-
- Safran Sensing Technologies Switzerland SA	Suisse	10 253,1	9 961,4	100,0	26 159,3	21 283,0	-	-	20 296,4	3 865,4	-
- Safran Vectronix AG Suisse	Suisse	4 105,1	117 099,0	100,0	34 885,2	34 885,2	-	-	160 941,4	24 296,6	17 341,0
- LYNRED (SIREN: 334835709; Palaiseau)	France	6 000,0	190 425,0	50,0	26 439,2	26 439,2	-	-	219 105,0	8 450,0	-
- Safran Réosc (SIREN: 492019419; St Pierre du Perray)	France	2 501,0	976,5	100,0	2 501,0	2 501,0	-	-	40 717,5	521,8	-
- Safran Electronics & Defense Morocco	Maroc	5 099,6	6 497,0	100,0	5 174,2	5 174,2	-	-	42 156,2	1 998,7	-
- Sagem Defesa e Aeronautica Ltda	Brésil	3 742,2	1 059,7	100,0	14 227,9	4 750,0	-	-	7,1	34,9	-
- Sagem USA Inc	USA	32 945,4	35 929,8	100,0	29 179,4	29 179,4	-	-	-	8 286,9	-
- Safran Electronics & Defense Australasia Pty Ltd	Australie	1 015,9	NC	100,0	1 033,3	1 033,3	-	-	NC	NC	-
- Robonic	Finlande	1 590,0	4 609,0	100,0	2 049,6	2 049,6	-	-	10 421,0	3 061,0	700,0
- Safran Electronics & Defense Services India Private Ltd	Inde	126,5	752,9	100,0	151,4	151,4	-	-	1 680,0	202,5	-
- Safran Electronics & Defense KOREA	Corée	35,0	390,2	100,0	400,0	400,0	-	-	1 251,0	70,9	-
- Safran Electronics & Defense SAUDI ARABIA	A. Saoudite	123,2	NC	100,0	108,9	108,9	-	-	NC	NC	-
- Safran Data Systems Investments	France	3 200,0	41 664,0	100,0	21 924,3	21 924,3	-	-	-	25 713,0	27 308,1
- Safran Electronics & Defense South-Africa Pty	Af. du Sud	751,9	NC	100,0	3 600,0	-	-	-	NC	NC	-
- Sensoror	Norvège	11 360,6	NC	100,0	22 631,5	22 631,0	-	-	NC	NC	-
- Syrlinks	France	1 000,0	1 237,7	100,0	38 821,7	38 821,7	-	-	25 364,0	-3 419,0	-
- Financière OROLIA	France	89 547,0	(95 941,0)	100,0	418 740,0	418 740,0	-	-	4 026,0	200,0	-
- Safran Spacecraft Propulsion	France	3 526,0	20 272,0	100,0	28 236,0	28 236,0	-	-	34 629,0	(15,0)	-

Comptes annuels 2023

**Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense**

	PAYS	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires de l'exercice	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés sur l'exercice
					Brut	Net					
					<i>(en milliers d'euros)</i>						
<b>Participation (10 % à 50 % du capital détenu)</b>											
- RS Alliance	Russie	NC	NC	49,0	1 800,0	-	-	-	NC	NC	
- OEM Défense Services (SIREN: 508754967; Elancourt)	France	NC	NC	20,0	20,0	20,0	-	-	NC	NC	160,0
- AES	Allemagne	50,0	4 340,0	50,0	5 750,0	1 970,0	-	-	23 408,0	591,0	1 000,0
- Optrolead SAS (SIREN: 752972455; Boulogne-Billancourt)	France	1 000,0	NC	50,0	500,0	500,0	-	-	NC	NC	-
- EOS SCRL		Illimité	NC	-	2,0	2,0	-	-	NC	NC	-
- TNS Mars (SIREN: 501657985; Versailles)	France	15,0	NC	25,0	2,2	2,2	375,0	-	NC	NC	125,0
- HMS LASER	France	10,0		50,0	5,0	5,0	2 010,0				

Ce tableau ne comprend pas les frais d'acquisition sur titres qui s'élèvent à 9,5 ME pour OROLIA, 1,3 ME pour SYRLINKS et 1,1 ME pour HMS Laser.

### 3.2. STOCKS ET EN-COURS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022			31.12.2023		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Matières premières et approvisionnements	134 313	20 985	113 328	194 649	31 524	163 125
Produits finis	228 675	16 874	211 801	299 168	21 998	277 170
En-cours de production	220 337	23 053	197 284	288 513	22 027	266 486
Marchandises	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>583 325</b>	<b>60 912</b>	<b>522 413</b>	<b>782 330</b>	<b>75 549</b>	<b>706 781</b>

### 3.3. CREANCES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut au 31.12.2023	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Avances et acomptes versés sur commandes en cours	22 378	22 378	-	-
Créances clients et comptes rattachés	1 230 975	545 270	685 705	-
Créances fiscales et sociales	145 461	145 461	-	-
Autres créances d'exploitation	-	-	-	-
<b>Créances d'exploitation</b>	<b>1 398 814</b>	<b>713 109</b>	<b>685 705</b>	<b>-</b>
Créances diverses	144 194	67 352	76 842	-
Charges constatées d'avance	6 480	6 480	-	-
Ecart de conversion actif	-	-	-	-
<b>Autres créances</b>	<b>150 674</b>	<b>73 832</b>	<b>76 842</b>	<b>-</b>
Dépréciations	(14 888)	(14 888)	-	-
<b>Total</b>	<b>1 534 600</b>	<b>772 053</b>	<b>762 547</b>	<b>-</b>

### 3.4. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2023
Valeurs mobilières de placement	-	-
Disponibilités	4 387	234
<b>Valeur mobilières de placement et disponibilités</b>	<b>4 387</b>	<b>234</b>

### 3.5. PRODUITS A RECEVOIR

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2023
Créances rattachées à des participations	-	-
Créances clients et comptes rattachés	720 842	784 684
Autres immobilisations financières	-	-
Créances d'exploitation	-	-
Autres créances	5 823	4 540
<b>Total</b>	<b>726 665</b>	<b>789 224</b>

Les factures à établir liées aux Contrats Long Terme s'élèvent à 686 Meuros contre 655 Meuros au 31 décembre 2022.

### 3.6. CHARGES CONSTATEES D'AVANCES

Les charges constatées d'avance sont en partie constituées de charges de prestations informatiques, assurance d'achats en transit et de loyers comptabilisés par avance.

### 3.7. ECARTS DE CONVERSION ACTIF ET PRIMES DE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS

NEANT

### 3.8. CAPITAUX PROPRES

Catégorie de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	911 412 438	-		0,05
Actions de préférence				

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	31.12.2023
Capital social	45 571	-	-	-	45 571
Autres éléments de capitaux propres	363 891	-	2 138	(3 342)	362 687
Primes d'émission de fusion, d'apport	342 702	-	-	-	342 702
Ecart de réévaluation	-	-	-	-	-
Réserve légale	4 558	-	-	-	4 558
Réserves indisponibles	-	-	-	-	-
Réserve statutaire et contractuelle	-	-	-	-	-
Réserves réglementées	-	-	-	-	-
Autres réserves	-	-	-	-	-
Report à nouveau	13 456	-	-	(3 342)	10 114
Acompte sur dividendes	-	-	-	-	-
Subventions d'investissements	3 175	-	2 138	-	5 313
Provisions réglementées	84 475	-	6 210	-	90 685
Résultat de l'exercice	133 370	(133 370)	51 785	-	51 785
<b>Total</b>	<b>627 307</b>	<b>(133 370)</b>	<b>60 133</b>	<b>(3 342)</b>	<b>550 728</b>

### 3.9. PROVISIONS REGLEMENTEES ET PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	31.12.2022	Changement de méthode	Dotations	Reprises		31.12.2023
				sans objet	avec utilisation	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Amortissements dérogatoires	83 154	1 719	12 165	-	(12 515)	<b>84 523</b>
Autres provisions réglementées	1 321		4 841	-	-	<b>6 162</b>
<b>Total provisions réglementées</b>	<b>84 475</b>	<b>1 719</b>	<b>17 006</b>	<b>-</b>	<b>(12 515)</b>	<b>90 685</b>
Garanties de fonctionnement	30 002	2 832	5 510	(4 060)	(2 824)	<b>31 460</b>
Garanties financières	-		-	-	-	-
Prestations à fournir	40 660		9 516	-	(8 844)	<b>41 332</b>
Engagements de retraite et assimilés	74 919	4 402	7 332	-	(4 642)	<b>82 011</b>
Contrats commerciaux et créances à long terme	-		-	-	-	-
Pertes à terminaison et pertes en carnet	16 807		6 111	-	(8 521)	<b>14 397</b>
Litiges	1 981	141	673	-	(1 108)	<b>1 687</b>
Autres	49 549	1 542	48 113	(2 948)	(9 679)	<b>86 577</b>
<b>Total provisions pour risques et charges</b>	<b>213 918</b>	<b>8 917</b>	<b>77 255</b>	<b>(7 008)</b>	<b>(35 618)</b>	<b>257 464</b>
Résultat d'exploitation			74 334	7 008	35 618	
Résultat financier			2 921	-	-	
Résultat exceptionnel			17 006	-	12 515	
<b>Total</b>			<b>94 261</b>	<b>7 008</b>	<b>48 133</b>	

#### Retraites et engagements assimilés

La loi 2023-270 du 14 avril 2023 de financement rectificative de la Sécurité Sociale pour 2023 a modifié le cadre institutionnel de la réforme des retraites en changeant les conditions d'exercice des droits (recul de l'âge de départ et allongement des cotisations) résultant des régimes de retraite.

Les mesures issues de la réforme constituent une modification de régime au sens de la recommandation 2013-02 de l'ANC. L'impact de cette mise à jour est enregistré directement au compte de résultat, en coût des services passés conformément à la méthode retenue de la recommandation 2013-02 en tout point conforme à IAS 19 applicable actuellement.

La société supporte différents engagements au titre de régimes de retraite et assimilés à prestations définies, dont les plus significatifs sont décrits ci-dessous :

- ✓ les engagements au titre des indemnités de fin de carrière supportés par la société au titre de la convention collective des industries métallurgiques et connexes ou d'accords d'entreprise,

**Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense**

- ✓ le personnel cadre bénéficie par ailleurs de régimes complémentaires à cotisations définies.

Ces engagements sont évalués et comptabilisés selon la recommandation n°2013-02 de l'ANC modifiée le 5 novembre 2021 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. La société a retenu comme méthode celle introduite par l'IFRIC IC. L'évaluation actuarielle de l'ensemble des régimes à prestations définies est confiée à un actuaire indépendant.

Le cas échéant, l'effet de changement dans les hypothèses actuarielles relatives aux avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière et retraite différentielle) est étalé sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés, conformément à la méthode dite du « corridor ».

Les éléments non provisionnés (écarts actuariels et coût des services passés non reconnus) sont comptabilisés dans les engagements hors bilan.

L'ensemble des éléments constitutifs de la charge nette de période (coût des services rendus, amortissement des écarts actuariels, effets des modifications de régime, coût financier, produit de rendement des actifs de couverture) est présenté en compte de résultat.

**Engagements de retraite et assimilés**

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2023
Taux d'actualisation	3,70%	3,20%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux de rendement des actifs	3,70%	3,20%
Taux d'augmentation des salaires	Table par âge	Table par âge
Age probable de départ personnel cadre	64 ans	Age taux plein
Age probable de départ personnel non cadre	62 ans	Age taux plein
Table de mortalité utilisée	TGH/F 05	TGH/F 05

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2023	Régimes de retraites à prestations définies	Indemnité de départ à la retraite
Valeur actualisée de l'obligation	(71 302)	(80 575)	-	(80 575)
Valeur de marché des actifs de couverture	(240)	(244)	(244)	-
<b>Droits accumulés supérieurs/(inférieurs) aux actifs de couverture</b>	<b>(71 062)</b>	<b>(80 331)</b>	<b>244</b>	<b>(80 575)</b>
Écarts actuariels et coût des services passés non comptabilisés au bilan	4 791	7 769	(98)	7 867
<b>Engagements provisionnés au bilan</b>	<b>(66 271)</b>	<b>(72 562)</b>	<b>146</b>	<b>(72 708)</b>
Coût des services rendus	5 424	4 467	-	4 467
Coût financier	806	2 541	-	2 541
Amortissement des écarts actuariels	1 338	528	21	507
<b>Charge</b>	<b>7 568</b>	<b>7 536</b>	<b>21</b>	<b>7 515</b>
Rendement attendu des actifs de couverture	(2)	(9)	(9)	-
Prestations payées	(5 177)	(5 087)	-	(5 087)
<b>Variation de provision - dotation (reprise)</b>	<b>2 389</b>	<b>2 440</b>	<b>12</b>	<b>2 428</b>

**Régimes de retraite à prestations définies**

Pour mémoire, le Groupe a procédé à la fermeture au 31/12/17 d'un régime de retraite supplémentaire à prestations définies et au gel des droits conditionnels au 31/12/16.

La population éligible de ce groupe fermé est ainsi composée de cadres supérieurs du Groupe, justifiant de cinq années d'ancienneté au 31/12/17.

La fermeture de ce régime s'est inscrit dans une évolution du dispositif de retraite supplémentaire des cadres supérieurs au sein du Groupe, avec la mise en place d'un régime à cotisations définies art. 83 additionnel (régime collectif et obligatoire) et d'un régime à cotisations définies art. 82 (régime collectif et facultatif) à compter du 1er janvier 2017.

**Indemnités de départ à la retraite**

Sont inclus dans cette rubrique, les engagements au titre des indemnités de fin de carrière légales et des majorations de ces indemnités prévues dans la Convention Collective de la Métallurgie.

### 3.10. DETTES FINANCIERES, DETTES D'EXPLOITATION ET DETTES DIVERSES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Bruts au 31.12.2023	A 1 an ou plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunt obligataire	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	789 592	789 592	-	-
Billets non garantis de 1er rang émis en USD	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	16 776	2 998	5 906	7 872
Dépôts et cautionnements reçus	245	245	-	-
Autres emprunts et dettes assimilés	15 673	1 895	5 906	7 872
Dettes rattachées à des participations	-	-	-	-
Intérêts courus	858	858	-	-
<b>Dettes financières</b>	<b>806 368</b>	<b>792 590</b>	<b>5 906</b>	<b>7 872</b>
Avances et acomptes reçus sur des encours	991 728	991 728	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	248 204	248 204	-	-
Dettes fiscales et sociales	274 291	274 291	-	-
Autres dettes d'exploitation	33 722	33 722	-	-
<b>Dettes d'exploitation</b>	<b>1 547 945</b>	<b>1 547 945</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8 338	8 338	-	-
<b>Dettes financières, d'exploitations et diverses</b>	<b>2 362 651</b>	<b>2 348 873</b>	<b>5 906</b>	<b>7 872</b>
Produits constatés d'avance	98 837	8 130	90 290	417
<b>Total</b>	<b>2 461 488</b>	<b>2 357 003</b>	<b>96 196</b>	<b>8 289</b>

### 3.11. CHARGES A PAYER

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2023
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières divers	1 084	858
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	144 680	162 931
Dettes fiscales et sociales	157 815	163 734
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 262	4 298
Autres dettes	-	-
<b>Total</b>	<b>308 841</b>	<b>331 821</b>

### 3.12. PRODUITS CONSTATES D'AVANCES

Les produits constatés d'avance qui s'élèvent à 98.837 K€ contre 59.889 K€ en 2022 sont composés principalement pour :

**Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense**

- 89.417 K€ contre 51.918 K€ en 2022, de la comptabilisation du Chiffre d'affaires en application de la méthode de comptabilisation à l'avancement sur les contrats pluriannuels.

**3.13. ECARTS DE CONVERSION PASSIF**

NEANT

## 4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 4.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2023
Première monte, produits et prestations associés	867 838	1 232 625
Vente d'équipements de défense et sécurité	-	-
Services	276 635	314 894
Ventes d'études	173 020	202 147
Autres	4 318	8 333
<b>Total</b>	<b>1 321 811</b>	<b>1 757 999</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2023
France	715 768	990 454
Export	606 043	767 545
<b>Total</b>	<b>1 321 811</b>	<b>1 757 999</b>

### 4.2. TRANSFERT DE CHARGES

Les transferts de charge de l'exercice sont de 11.893 K€.

En 2023, le poste transfert de charges d'exploitation comprend notamment la refacturation de frais divers auprès des sociétés du Groupe pour 7.410 K€.

### 4.3. RESULTAT FINANCIER

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2023
Dividendes reçus et autres produits de participation	43 880	46 635
Intérêts et produits assimilés	1 214	774
Reprise de provision des titres de participation	5 755	7 330
Autres reprises de provisions financières	-	-
Différences positives de change	(1 103)	852
<b>Produits financiers</b>	<b>49 746</b>	<b>55 591</b>
Dépréciations des titres de participation	(9 265)	(1 250)
Autres dotations aux provisions financières	(983)	(2 934)
Intérêts et charges assimilés	(8 393)	(30 348)
Différences négatives de change	(423)	(1 465)
<b>Charges financières</b>	<b>(19 064)</b>	<b>(35 997)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>30 682</b>	<b>19 594</b>

#### 4.4. RESULTAT EXCEPTIONNEL

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2023
Variation des provisions réglementées	(1 482)	(4 491)
Produits sur opérations de gestion	4 422	6 856
Produits sur opérations en capital	471	713
Charges sur opérations de gestion	(495)	(575)
Charges sur opérations en capital	(731)	(2 348)
Autres	-	-
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>2 185</b>	<b>155</b>

#### 4.5. IMPOT SUR LES BENEFICES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Résultat avant impôt	Crédit Impôts	Résultat net
Courant	24 659	-	24 659
Exceptionnel	155	-	155
Crédit d'impôts, avoirs fiscaux ..	-	33 224	33 224
Participation	(6 253)	-	(6 253)
<b>Total</b>	<b>18 561</b>	<b>33 224</b>	<b>51 785</b>
Taux d'impôt	0,00%	0,00%	0,00%

Les crédits d'impôts concernent principalement le CIR pour 32.645 KE et autres divers (crédit impôt famille, apprentissage....)

Le montant de la base du déficit reportable est de 448 385 811 Euros, dont 9 251 846 Euros proviennent de déficit de la société absorbée SED Actuation. Le déficit étant né avant l'intégration fiscale avec Safran en 2018, SED a fait une demande d'agrément auprès de l'administration fiscale pour en avoir le report sur ses propres résultats.

## 5. AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

### 5.1. ENGAGEMENTS HORS BILAN ET PASSIFS EVENTUEL

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2023
Engagements sociaux	785	(19)
Engagements donnés aux clients (bonne fin, bonne exécution)	75 079	99 649
Engagements donnés par SAFRAN en faveur de ses filiales vis-à-vis de tiers	-	-
Engagements donnés par SAFRAN en faveur de ses filiales vis-à-vis des douanes	-	-
Garanties de passif données	-	-
Ecart actuariels	556	548
Autres engagements	180 881	151 132
<b>Total</b>	<b>257 301</b>	<b>251 310</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2023
Engagements reçus des banques pour le compte de fournisseurs	-	-
Garanties de bonne fin	437	437
Avals, cautions reçus	-	-
Garanties de passif reçues	-	-
Autres engagements reçus	-	-
<b>Total</b>	<b>437</b>	<b>437</b>

Sont inclus dans les « Autres Engagements », les engagements en matière d'achat d'énergie pour 11.864 KE.

### **Engagements hors bilan donnés**

**5.1.1. Engagements de crédit-bail**

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur à la signature du contrat	Dotations aux amortissements théoriques		Valeur nette
		de l'exercice	cumulés	
Terrains				-
Constructions		-		-
Installations techniques et outillages				-
Autres immobilisations				-
<b>Total</b>	-	-	-	-

<i>(en milliers d'euros)</i>	Redevances payées		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel (selon le contrat)
	de l'exercice	cumulées	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	
Terrains						
Constructions	-	-	-	-	-	-
Installations techniques et outillages						
Autres immobilisations						
<b>Total</b>	-	-	-	-	-	-

### **5.1.2. Autres engagements commerciaux**

Dans le cadre de la négociation de contrats ou de programmes avec certains clients étatiques, la société peut devoir fournir des contreparties indirectes appelées « offset » qui se traduisent par des activités à réaliser par la société dans le pays du client.

Un offset est défini comme « direct » quand la société s'engage à réaliser des activités en lien avec le produit ou le programme objet du contrat, défini comme « semi-direct » quand elle s'engage à le faire pour d'autres clients, et défini comme « indirect » quand elle s'engage sur des activités touchant à d'autres produits.

Cela peut se traduire par des actions du type :

- Achats de biens dans le pays considéré
- Formation de personnel sur place
- Transfert de technologie (ex : licence gratuite)
- Transfert de moyens, d'investissements industriels

Un plan d'offset est élaboré, suivi et actualisé pendant toute la durée de l'obligation, il permet de mesurer l'engagement et le reste à réaliser avec les risques de pénalités associés. Plusieurs sociétés du Groupe ayant des obligations d'offset dans un même pays peuvent présenter un plan d'offset groupe permettant de mutualiser les engagements réalisés ou restant à réaliser, afin d'optimiser les coûts pour le Groupe et les sociétés impliquées.

Certains pays appliquent des pénalités si les engagements ne sont pas tenus. Dans ce cas, une provision pour risques et charges est comptabilisée à hauteur du % de pénalités sur les engagements restant à faire. D'autres pays n'appliquent pas de pénalités, mais le risque de ne pas réaliser les engagements promis, se traduit par une image dégradée auprès du client pour de futures offres commerciales.

### **5.1.3. Instruments financiers et de couverture**

*Dans le cadre de la convention de trésorerie conclue entre la Société et Safran S.A., une couverture de change est accordée par Safran S.A. à la Société par laquelle Safran S.A. s'engage à acheter ou vendre les excédents ou besoins nets en devises de la Société à des cours couverts annuels. Ces cours couverts sont des cours « au pire » et Safran S.A. s'engage à reverser à la Société tout gain éventuel entre les cours couverts communiqués et les cours effectivement réalisés en fonction des volumes nets de devises traités. Ces gains sont reversés au moins une fois par an.*

*Au cours de l'exercice 2023, le principal cours couvert dont a bénéficié la Société de la part de Safran S.A. a été le suivant :*

*- 1 EUR = 1.1319 USD*

Les cours couverts EUR /USD prévisionnels dont la Société devrait bénéficier de la part de Safran S.A. pour les exercices suivants au titre de son exposition nette sont indiqués ci-après:

**EUR/USD**

- 2024 : 1 EUR = 1.12 USD
- 2025: le cours cible se situe dans une fourchette communiquée dans le cadre de la publication des comptes consolidés 2023 du groupe Safran
- 2026 : le cours cible se situe dans une fourchette communiquée dans le cadre de la publication des comptes consolidés 2023 du groupe Safran

**5.1.4. Autres engagements financiers donnés ou reçus**

Au 31 décembre 2023, le montant des engagements d'investissements au titre des immobilisations corporelles ressort à 26.170 K€.

**5.2. EFFECTIF MOYEN**

	31.12.2022	31.12.2023
Ingénieurs et cadres	3 586	4 150
Techniciens, Administratifs et Agents de maîtrise	2 438	2 420
Ouvriers	701	955
<b>Effectif salarié</b>	<b>6 725</b>	<b>7 525</b>
Personnel mis à disposition	-	-
<b>Effectif total</b>	<b>6 725</b>	<b>7 525</b>

Les effectifs moyen inclus les CDI, CDD, les apprentis et les contrats de professionnels

**5.3. REMUNERATION DES DIRIGEANTS**

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car elle conduirait indirectement à indiquer une rémunération individuelle.

**5.4. TRANSACTION AVEC PARTIES LIEES**

La société n'a pas effectué de transactions significatives avec les parties liées qui n'auraient pas été conclues à des conditions normales de marché.

**5.5. QUOTAS D'EMISSION DE GAZ A EFFET DE SERRE**

NEANT

#### **5.6. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Conformément au décret n°208-1487 du 30 décembre 2008, les honoraires du commissaire aux comptes dus au titre du contrôle légal des comptes de l'année 2023 ressortent à 400 K€.

#### **5.7. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**